

Le théâtre français et l'Indochine : les sources archivistiques théâtrales aux Archives Nationales du Vietnam (Centre n°1, Hanoi), aux Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) et à la Société d'Histoire du Théâtre (BnF)

SOMMAIRE

Introduction : Corinne FLICKER (Aix-Marseille Université) : **Les sources archivistiques théâtrales, outils pour la recherche en histoire du théâtre**

VU Thi Phung (Directrice du Département des Archives, Université des Sciences Sociales et Humaines de Hanoi) : **Les activités artistiques et théâtrales au Vietnam à l'époque coloniale à travers les documents d'archives**

Olivia PELLETIER (Conservateur du patrimoine, Responsable des fonds Indochine, Archives nationales d'outre-mer) : **Les sources de l'histoire du théâtre aux Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) : l'exemple de l'Indochine**

Joana GRIFFE (Aix-Marseille Université) : **Le classement thématique théâtral de l'inventaire Boudet aux Archives nationales d'outre-mer**

Corinne Flicker (Aix-Marseille Université) : **Inventaire du fonds Claude Bourrin à la Société d'Histoire du Théâtre (BnF) et correspondance avec les fonds des Archives Nationales du Vietnam (Centre n°1, Hanoi) et des Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence)**

INTRODUCTION AU DOSSIER :

Les sources archivistiques théâtrales, outils pour la recherche en histoire du théâtre

Dans le prolongement du dossier *Le Théâtre français et l'Indochine* paru dans le n°264 de *La Revue d'Histoire du Théâtre* d'octobre-décembre 2014 sous la direction de Corinne Flicker¹, ce dossier numérique explore la question des sources archivis-tiques théâtrales disponibles au Vietnam et en France. *Materia prima* du chercheur en histoire du théâtre en contexte colonial, et dans le même temps outil de recherche, les sources archivistiques s'imposent comme le réservoir nécessaire dans lequel il s'agit de puiser pour défricher ce domaine nouvellement exploré du théâtre français en Indochine.

Le dossier offre une vue globale internationale de l'état de la question et met en corres-pondance trois ensembles de fonds complémentaires, situés au Vietnam et en France : les fonds des Archives Nationales du Vietnam, Centre n°1 à Hanoi (Fonds de la Mairie de Hanoi, de la Résidence supérieure au Tonkin, etc.), les fonds des Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence (Résidence supérieure au Tonkin, gouvernement Gé-néral de l'Indochine) et le fonds Claude Bourrin à la Société d'Histoire du Théâtre à Pa-ris. La partie des fonds des Archives Nationales du Vietnam rapatriée en France au mo-ment de l'indépendance en 1954 est consultable aux Archives nationales d'outre-mer.

Le colloque « Le théâtre français en Indochine. Héritage et tradition² » organisé par Aix-Marseille Université les 15, 16 et 17 octobre 2013 à Marseille, a dé-montré l'importance capitale, sur le plan méthodologique, des sources archivistiques théâtrales pour l'étude de ce nouveau champ du théâtre français en Indochine. Les articles ici présentés sont issus des communications exposées lors du colloque.

Ce colloque a permis de donner un éclairage rétrospectif intéressant sur l'impor-

1. Corinne Flicker, maître de conférences HDR en Littérature française, Centre Interdisciplinaire d'Etude des Littératures d'Aix-Marseille (EA 4235, CIELAM), Aix-Marseille Université.

2. Dans le cadre des années croisées France / Vietnam en 2013 et 2014, Aix-Marseille Université (le Centre Interdisciplinaire d'Etude des Littératures d'Aix-Marseille (EA 4235, CIELAM) et l'Institut de Recherches Asiatiques (UMR CNRS-AMU 7306 IrAsiA)), en partenariat avec les Archives nationales d'outre-mer (ANOM, Aix-en-Provence) et les Archives Nationales du Vietnam (Centre n°1, Hanoi), a organisé le colloque international « Le théâtre français en Indochine. Héritage et transmission » à Marseille, les 15, 16 et 17 octobre 2013.

tance du fonds Claude Bourrin, conservé à la Société d'Histoire du Théâtre à Paris. Claude Bourrin eut un rôle décisif dans la programmation artistique et théâtrale de l'Indochine pendant la première moitié du XX^e siècle, tant dans le domaine du théâtre amateur que dans celui du théâtre professionnel. Le fonds Claude Bourrin comporte six boîtes d'archives qui rassemblent les dons effectués par l'artiste en 1960 et 1961 à Léon Chancerel, alors président de la Société d'Histoire du Théâtre.

L'ordre des articles de ce dossier suit la chronologie de la création des fonds : d'abord, les fonds constitués par les Français dans l'Indochine coloniale (Archives Nationales du Vietnam (ANV), Centre n°1 Hanoi), dont l'étude est présentée par Vu Thi Phung, directrice du Département des Archives de l'Université des Sciences Sociales et Humaines de Hanoi ; puis les fonds rapatriés en France en 1954 (Archives nationales d'outre-mer (ANOM), Aix-en-Provence), présentés par Olivia Pelletier, conservateur du patrimoine et responsable des fonds de l'Indochine aux ANOM, et par Joanna Griffe (Aix-Marseille Université) ; enfin, le fonds Claude Bourrin (Société d'Histoire du Théâtre) présenté par Corinne Flicker (Aix-Marseille Université) qui propose un prolongement international à ce fonds en indiquant les dossiers relatifs à Claude Bourrin présents aux Archives Nationales du Vietnam (Centre n°1 Hanoi).

Par Corinne FLICKER (Aix-Marseille Université)

Les activités artistiques et théâtrales au Vietnam à l'époque coloniale à travers les documents d'archives

Ces dernières années, au Vietnam et en France, l'intérêt commence à se porter vers les activités artistiques en général et le théâtre parlé en particulier, du point de vue historique et littéraire. Des chercheurs ont attiré l'attention de la communauté scientifique sur les documents d'archives conservés au Vietnam³ comme en France. Cependant, en raison de l'éloignement géographique, de la durée de séjour limitée et des conditions de travail aux centres d'archives vietnamiens qui n'ont pas encore développé les instruments de recherche en ligne, il est difficile pour les chercheurs étrangers d'exploiter de façon satisfaisante les sources d'archives publiques comme privées. Cela a bien évidemment une conséquence sur l'étude globale de la vie artistique au Vietnam à l'époque coloniale, et sur celle de l'introduction et du développement du théâtre parlé en Indochine.

Cette étude que je propose ici, en tant que spécialiste des archives, vise à une présentation globale des sources conservées au Vietnam qui peuvent intéresser les chercheurs en histoire et en littérature, ainsi qu'à une analyse du contenu de ces sources pour servir de guide aux futures recherches.

1. LES DOCUMENTS D'ARCHIVES SUR LES ARTS ET LE THÉÂTRE PARLÉ EN INDOCHINE

L'histoire du Vietnam est celle d'un pays constamment en guerre pour sauvegarder sa souveraineté. Malgré cela, les différentes dynasties, notamment depuis les Nguyễn, et la république depuis la Révolution d'Août de 1945, font grand cas de la conservation des archives. Une loi sur les archives a été adoptée en 2011 et quatre centres d'archives nationales ont été créés pour conserver les documents ayant une valeur particulière pour le pays, ainsi

3. Conférence de Corinne Flicker à l'Espace, Centre culturel français à Hanoi, le 10 mars 2011. <http://www.ifhanoi-lespace.com/programmation-culturelle/la-politique-theatrale-francaise-en-indochine-questions-de-repertoire-hanoi-1884-1930>

Voir Corinne FLICKER, « Théâtre à la tonkinoise. La politique théâtrale française en Indochine (1884-1930) », *Vietnam, le destin du lotus*, Revue *Riveneuve Continents*, n°12, automne 2010, p. 175-185.

que les centres d'archives des soixante-quatre provinces et villes-provinces. Il existe également des dépôts d'archives des ministères, des institutions et des entreprises. De façon générale, les documents conservés dans les centres publics sont dans un état satisfaisant. Il faut également mentionner les documents conservés dans les familles ainsi que dans les temples, les pagodes, les églises ou les communautés, bien que beaucoup aient disparu ou aient été abîmés, faute d'une politique de sensibilisation et de collecte auprès des habitants.

Le Vietnam fut, pendant un siècle environ, une colonie française. Hanoi avait un statut particulier : capitale de l'Union indochinoise, où se trouvaient les sièges des administrations indochinoises. Les Archives indochinoises y ont été construites pour abriter les documents importants du gouvernement. Lors du départ des Français en 1954, un grand nombre de documents fut rapatrié en France aux Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence, mais la plupart des documents d'archives dits de fonctionnement sont restés au Vietnam. Actuellement, le Centre d'Archives Nationales n°1 à Hanoi est le plus important et conserve les archives des administrations centrales indochinoises (incluant à l'époque les trois pays du Vietnam actuel, le Laos et le Cambodge), ainsi que les archives des services techniques du Tonkin⁴. Le Centre n°2 à Ho Chi Minh-ville et d'autres centres locaux conservent également des documents de l'époque coloniale.

Avec le concours des conservateurs du Centre d'Archives Nationales n°1, nous avons fait l'inventaire de tous les dossiers concernant les activités artistiques, dont le théâtre en Indochine. Le théâtre parlé importé de l'Occident faisant partie de la vie culturelle et artistique indochinoise, il nous semble logique de nous intéresser d'abord au contexte général des activités artistiques, et ensuite au théâtre moderne proprement dit.

Il en ressort les résultats suivants :

1.1. Quantité

Parmi plus de 40 fonds en français conservés au Centre n°1, 6 fonds contiennent des dossiers concernant la vie théâtrale et artistique :

n°	Fonds	Nombre de dossiers
1	Gouvernement général de l'Indochine	4
2	Résidence supérieure du Tonkin	245
3	Service de l'Information et de la Propagande du Nord Vietnam	8
4	Mairie de Hanoi (jusqu'en mars 1945)	153
5	Mairie de Hanoi (à partir de mars 1945)	2
6	Résidence de Nam Định	1
	Total	413

Tableau 1. Dossiers ayant trait à la vie culturelle et artistique (Sources : Centre d'Archives Nationales n°1, Hanoi)

4. Le Centre n°1 des Archives Nationales conserve plus de quarante fonds de l'administration indochinoise, ainsi que des dizaines de fonds de services administratifs et techniques du Tonkin.

Il en ressort que deux fonds contiennent le plus de documents concernant le sujet qui nous intéresse : la Résidence supérieure du Tonkin et la Mairie de Hanoi. Cela peut être expliqué par les fonctions de ces administrations chargées de la gestion des activités artistiques ayant eu lieu au Tonkin et à Hanoi. La ville de Hanoi, en raison de son statut de capitale de l'Union indochinoise, ses théâtres et son public (fonctionnaires, militaires et colons), concentre les activités artistiques et souvent les représentations ont eu lieu d'abord à Hanoi, avant de se produire sur d'autres scènes. Il existe probablement des dossiers analogues concernant la vie artistique dans d'autres grandes villes, notamment au Centre n°2 à Ho Chi Minh-ville, mais nous n'avons pas encore pu les consulter.

1.2. CONTENU

La lecture des intitulés des 413 dossiers conservés au Centre n°1 ainsi que l'analyse d'un échantillon de dossiers nous permettent de procéder à un classement provisoire comprenant quatre groupes suivants :

- i/ Gestion et organisation des théâtres et des lieux de spectacle
- ii/ Gestion et organisation des activités de troupes ambulantes et d'artistes
- iii/ Planifications et rapports sur les représentations et les saisons théâtrales
- iv/ Gestion et organisation des activités cinématographiques

Le contenu des dossiers étant très divers, nous avons adopté ce classement provisoire avant de faire une analyse plus fine du contenu. Nous avons obtenu le résultat suivant :

	Contenu des dossiers	Nombre de dossiers
1	Gestion et organisation des théâtres et des lieux de spectacle	178
2	Gestion et organisation des activités de troupes ambulantes et d'artistes	66
3	Planifications et rapports sur les représentations et les saisons théâtrales	99
4	Gestion et organisation des activités cinématographiques	70
	Total	413

Tableau 2. Dossiers classés selon leur contenu (Sources : Centre d'Archives Nationales n°1, Hanoi)

Le premier groupe est de loin le plus important en quantité. Cela peut être expliqué par l'importance des activités dans les lieux dédiés au spectacle qui offrent les meilleures conditions, ainsi que par la situation politique indochinoise qui ne favorise probablement pas les tournées dans les différents pays de l'Union. Cependant, il est à noter l'existence de plus de 60 dossiers ayant trait aux activités des troupes théâtrales et des comédiens en dehors des lieux fixes. Enfin, le troisième groupe représente presque un quart des dossiers, ce qui montre que la gestion et le contrôle

des activités artistiques, dont le théâtre parlé, sont parmi les préoccupations des autorités coloniales. À l'exclusion du quatrième groupe concernant le cinéma, les autres groupes comprennent les dossiers portant sur le théâtre parlé en Indochine.

L'analyse plus détaillée de chaque groupe donne les résultats suivants :

1.2.1. GESTION ET ORGANISATION DES THÉÂTRES ET DES LIEUX DE SPECTACLE

- En premier lieu, les documents concernent la construction, l'aménagement ou la restructuration des théâtres et des lieux de spectacle, dans le but de donner les meilleures conditions à la vie culturelle, dont le théâtre parlé. Soulignons l'existence des dossiers sur la construction du théâtre municipal de Hanoi (Fonds de la Résidence supérieure du Tonkin, n°57862 ; 78681 ; 79203 ; etc.), de celui de Haiphong (RST, n°73518-7 ; 73523 ; 79210 ; 84760 ; etc.), ces deux théâtres étant les plus importants du Tonkin. Les autorités tonkinoises autorisent également l'ouverture de théâtres de moindre envergure, essentiellement à Hanoi (RST, n°4429 ; 38138 ; etc.).

- En deuxième lieu, les dossiers traitent de la gestion du fonctionnement des théâtres : par exemple, choix de la direction, nomination aux postes de direction, mesures pour contrôler le fonctionnement des lieux de spectacles du point de vue financier et de la sécurité (RST, n°73524-1 ; 73525-03 ; 44850 ; etc.)

- En troisième lieu, les dossiers concernent la délivrance des autorisations de représentation et l'organisation des spectacles en général, et celle du théâtre parlé en particulier. Sur un total de 178 dossiers du premier groupe, presque 90 dossiers sont des demandes d'autorisation de représentations, dont la plupart sont des sollicitations de troupes de théâtre et de comédiens qui souhaitent se produire dans tel ou tel théâtre (Fonds Mairie de Hanoi, dossiers du n°3122 au 3139 ; n°3070) et les autorisations accordées (n°3114). En ce qui concerne l'organisation des représentations pendant la saison, on trouve 31 dossiers, dont les dossiers sur l'organisation de la saison théâtrale aux théâtres municipaux de Hanoi et de Haiphong depuis les années 1895-1896 et jusqu'au début du XX^e siècle (RST, n°73516 ; 73519-3 ; 73520-73522).

- Enfin, les dossiers sont relatifs aux rapports, aux synthèses et aux résultats d'exploitation des théâtres. Cette série permet d'avoir une vision globale de la situation des lieux de spectacle depuis les années 1897-1898 jusqu'à la saison 1932-1933 (par exemple, dans le fonds de la RST, n° 84743 ; 10309 ; etc. ; dans le fonds du Gouvernement général, n°5594 ; dans le fonds de la Mairie de Hanoi, n°3141-3143 et 3144-3150).

1.2.2. GESTION ET ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE TROUPES AMBULANTES ET D'ARTISTES

- En premier lieu, il s'agit des demandes de création de troupes, d'autorisation

de représentations, ainsi que des mesures de gestion des troupes ambulantes. Pour répondre aux besoins de divertissement des soldats français et du public sur tout le territoire, des troupes artistiques françaises ou d'autres pays voisins de l'Indochine ont été créées dans un format réduit comprenant peu d'artistes afin de faciliter leur déplacement. Ces troupes doivent avoir l'autorisation des autorités pour pouvoir se constituer ou se produire. À titre d'exemple :

+ Fonds RST, dossier n°21400 : *Demande de Kenn concernant la création d'une troupe de théâtre comprenant des artistes venus avec le bateau de marchandise EL Kantara et la signature d'un contrat avec le Théâtre municipal de Saigon.*

+ Fonds Mairie de Hanoi, n°3109 : *Demande formulée par Hoang Liên Bich pour la création d'une nouvelle troupe théâtrale.*

- En deuxième lieu, les dossiers de ce groupe donnent des informations sur les troupes artistiques ou les artistes français ou étrangers venus se produire en Indochine. Des troupes viennent non seulement de France, mais aussi de Chine, de Hongkong, du Japon et de Russie. Parmi ces dossiers, 41 concernent les troupes venant de Chine et 9 de France. Par exemple :

+ Fonds de la RST, n°21407 : *Une troupe artistique chinoise au Tonkin*

+ Fonds de la RST, n°44846 : *A.S. la troupe "Carlo Gram Opéra Company" au Tonkin*

+ Fonds de la Mairie de Hanoi, n°5661 : *Le cirque Clarke à Haiphong*

- En troisième lieu, on trouve des informations sur les circuits de troupes ou d'artistes. Par exemple :

+ Fonds de la Mairie de Hanoi, n°3119 : *A.S. les représentations en Indochine données par la troupe Lydie Villars (1938).*

+ Fonds de la Mairie de Hanoi, n°3121 : *Demande d'organisation d'une tournée de représentations en Indochine formulée par Gil Roland, directeur du Théâtre humoristique français*

+ Fonds de la RST, n°44863 : *Représentations à Hanoi et à Saigon lors de la tournée en Extrême-Orient de l'artiste français Maurice Martenot*

- Enfin, les dossiers concernent la gestion et l'aide au fonctionnement accordée à des troupes théâtrales ou à des comédiens. On peut trouver des demandes et des contrats de représentation, des calculs de paiement d'impôt et des demandes d'exonération, des demandes d'aide financière ou de prolongation d'autorisation de séjour en Indochine. On y trouve également des dossiers concernant des mariages d'artistes ou le règlement des cas de maladies ou de décès survenus en Indochine. Par exemple :

+ Fonds de la RST, n°44828 : *Contrats d'artistes années 1930-1931*

+ Fonds de la RST, n°44864 : *Impôt personnel appliqué aux Chinois employés dans des troupes théâtrales*

+ Fonds de la RST, n°10112 : *A.S. subvention aux troupes ambulantes au Tonkin*

+ Fonds de la RST, n°1447 : *A.S. patrimoine de Leysen (Louis), artiste décédé à l'Hôpital de l'armée à Haiphong le 25 janvier 1901*

1.2.3. Planifications et rapports sur les représentations et les saisons théâtrales :

- En premier lieu, les dossiers portent sur l'organisation des saisons théâtrales de 1924-1925 jusqu'à la saison 1943-1944. On y trouve des informations sur le programme des saisons, leur déroulement et leur résultat. Il s'agit d'une série assez complète allant jusqu'à la fin de la colonisation française. À titre d'exemple :

+ Fonds de la RST, n°44785 : *La saison théâtrale 1924-1925*

+ Fonds de la Mairie de Hanoi, n°3163 : *Organisation de la saison théâtrale 1943-1944 au Théâtre municipal de Hanoi*

- En deuxième lieu, les dossiers concernent la gestion de l'activité artistique : les demandes de représentations, les cahiers des charges, l'organisation de la Commission théâtrale chargée de la gestion et du contrôle des saisons théâtrales. Par exemple :

+ Fonds de la RST, n°44780 : *Demande d'organiser une saison théâtrale par Depassy*

+ Fonds de la RST, n°44813 : *Demande de représentations au Tonkin en 1928 par le Secrétaire du Théâtre humoristique français*

+ Fonds de la RST, n°44784 : *Cahier des charges pour la saison 1923-1924*

+ Fonds de la RST, n°73517 - *Phông Thống sứ Bắc kỳ : Création des Commissions théâtrales à Hanoi et à Haiphong pour la saison 1898-1899*

Ci-dessus est exposé un état des lieux des documents conservés au Centre n°1 à Hanoi. Le Centre n°2 à Ho Chi Minh-ville et d'autres centres dans les villes de Haiphong et de Danang peuvent également conserver des dossiers concernant le théâtre français en Indochine. Outre les centres d'archives nationales, il est possible de trouver des documents conservés par des personnes ou des familles dont certains membres ont joué un rôle dans l'introduction du théâtre parlé au Vietnam. On peut mentionner les noms de Nguyễn Văn Vĩnh, Vũ Đình Long, Thế Lữ, Phạm Quỳnh, etc. Malgré les conditions de conservation, on peut espérer retrouver des photographies et des manuscrits, ainsi que des articles de presse, ou encore des mémoires d'artistes, etc. Ce sont des sources de valeur qu'il convient de mettre au jour pour compléter les documents conservés par les centres d'archives nationales.

1. LE THÉÂTRE FRANÇAIS À TRAVERS LES DOCUMENTS D'ARCHIVES

La colonisation française en Indochine appartient désormais à l'histoire. Cependant, l'anniversaire des quarante ans de l'établissement des relations diplomatiques avec le Vietnam indépendant (1973-2013) est l'occasion de constater leur développement à un niveau plus important. L'étude des échanges culturels entre les deux pays est nécessaire, car elle contribue à une meilleure connaissance mutuelle et au développement des relations franco-vietnamiennes.

Concernant le théâtre parlé en Indochine, les documents d'archives sont d'une grande richesse et, dans certains cas, d'une grande fiabilité.

- *En premier lieu, on peut les étudier pour mieux comprendre le contexte historique dans lequel est introduit le théâtre parlé français en Indochine, dont l'actuel Vietnam, ainsi que les conséquences de cette introduction sur la vie culturelle et artistique.*

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, le Vietnam ne connaît que les différentes formes du théâtre chanté telles que le *tuồng*, le *chèo* ou le *cải lương*⁵. Des rapports d'exploitation du Théâtre municipal de Hanoi à partir de la saison 1897-1898 et des demandes d'autorisation de se produire faites par des troupes théâtrales et des artistes venant de France conservés dans les fonds de la Résidence supérieure du Tonkin et de la Mairie de Hanoi⁶ montrent que ces demandes répondent tout d'abord au besoin des militaires, puis des fonctionnaires français. Ceux-ci sont minés par la nostalgie du pays natal dans une colonie lointaine et dangereuse. Les loisirs de la population locale, dont le théâtre chanté traditionnel, ne correspondent pas au goût français. Le théâtre parlé, destiné en premier lieu au public français, devient de plus en plus familier à l'élite vietnamienne. Dépassant le stade de la « consommation », des Vietnamiens éclairés font l'effort de traduire en vietnamien des pièces d'auteurs français, cherchent des comédiens vietnamiens pour représenter ces pièces en vietnamien, les mettant ainsi à la disposition d'un public vietnamien plus important⁷. Les années 1920 marquent le début du théâtre parlé vietnamien, avec des pièces écrites par des auteurs vietnamiens et directement en vietnamien⁸. « L'introduction du théâtre parlé

5. NGUYEN Văn Thành, *Kịch nói Việt Nam : ngoại sinh và nội sinh* (Le théâtre parlé vietnamien : éléments exogènes et endogènes)

<http://www.vanhoahoc.vn/nghien-cuu/van-hoa-hoc-ung-dung/vhh-nghe-thuat/757-nguyen-van-thanh-kich-noi-viet-namngoai-sinh-va-noi-sinh.html>

6. Fonds Mairie de Hanoi, n° 3141 au 3143.

7. On sait qu'en 1906 Nguyễn Văn Vĩnh est venu en France pour organiser le pavillon du Tonkin à l'Exposition coloniale de Marseille. C'est à cette occasion qu'il découvre le théâtre français. A son retour, il traduit des pièces du répertoire classique, Molière notamment, qui sont publiées dans la revue *Đông Dương Tạp chí*.

8. THU Hiền, *Kịch nói Việt Nam trước "Km 0"* (Le théâtre parlé vietnamien avant le km 0).

<http://thethaovanhoa.vn/van-hoa-giai-tri/kich-noi-viet-nam-truoc-km-0-n20101209092139370.htm>

On peut ainsi parler d'un « orgueil national » qui a poussé les Vietnamiens à créer leur propre théâtre. Avant la pièce *La Tasse de poison* de Vũ Đình Long représentée en 1921, d'autres pièces ont été écrites et mises en scène : *Ai giết người* de Tô Giàng (avril 1920), *Già kén kẹn hom* de Phạm Ngọc Khôi (juillet 1920), *Mảnh gương đời* de Trần Tuấn Khải (5 mai 1921).

au Vietnam pendant les premières décennies du XX^e siècle peut donc être considérée comme le résultat du processus de réception directe de l'art théâtral français⁹ ».

- *En deuxième lieu, les documents d'archives peuvent apporter des renseignements sur le réseau des théâtres et des lieux de représentations théâtrales qui accueillait les représentations en français d'abord et en vietnamien ensuite.*

Parmi les 400 dossiers conservés au Centre n°1 à Hanoi concernant les activités artistiques en Indochine, plus de 170 dossiers ont trait aux théâtres en Indochine, au Vietnam en particulier. Ces documents peuvent être utiles pour étudier la politique culturelle et théâtrale indochinoise, notamment à travers le souci de créer un environnement propice et des conditions matérielles optimales pour les représentations théâtrales et artistiques. Claude Bourrin, un Français ayant vécu à Hanoi dans la première moitié du XX^e siècle, a pu ainsi dire que quand les Espagnols construisaient des monastères et les Anglais des banques, les Français construisaient des théâtres. Les emplacements des théâtres montrent effectivement l'attention accordée par les autorités coloniales à l'activité théâtrale : les théâtres sont toujours construits en plein centre-ville. Concernant la gestion et l'exploitation des théâtres municipaux, les autorités créent des organes spécialisés (Commissions théâtrales), nomment les directeurs des théâtres et engagent le personnel. Les cahiers des charges sont très précis, de même que les conditions de sécurité et le paiement des impôts divers. Les prix des places au théâtre sont également fixés par les autorités¹⁰. L'objectif visé est un fonctionnement régulier et continu des théâtres municipaux. Il n'est pas toujours facile d'obtenir des dates et les troupes doivent demander à l'avance la mise à disposition du théâtre. L'ensemble des dossiers concernant le fonctionnement et l'exploitation des théâtres municipaux devrait apporter de nouvelles connaissances sur la vie culturelle et théâtrale en Indochine. Prenons l'exemple du dossier n°3121 dans le Fonds de la Mairie de Hanoi : dans sa lettre adressée au maire de Hanoi, le directeur du Théâtre humoristique français, Gil Roland, exprime sa reconnaissance pour « la mise à disposition gratuite du théâtre, ainsi que les frais d'éclairage et du service d'ordre » et souligne son souci d'être sûr de la date fixée, car le théâtre est très sollicité.

- *En troisième lieu, les documents d'archives permettent d'aborder l'activité artistique et théâtrale en dehors des lieux fixes à travers l'étude des tournées organisées par des troupes ambulantes ou par des comédiens.*

En dehors du public venant au théâtre dans les villes telles que Hanoi et Haiphong qui disposent de lieux fixes, il existe une demande de la part du public qui n'a pas cette possibilité pour plusieurs raisons (éloignement, prix des places dans les théâtres municipaux). Le dossier n°3121 (Fonds de la Mairie de Hanoi) concernant le Théâtre

9. NGUYEN Văn Thành, art. cité.

10. Dossier n°78699 - 01 - Fonds RST : le tarif est fixé de la manière suivante : si le théâtre accueille des troupes régulières, le prix journalier s'élève à 1\$00, le prix pour 8 jours consécutifs s'élève à 3\$00, 15 jours consécutifs à 5\$00. Ce tarif est doublé s'il s'agit d'une tournée.

humoristique français montre que les tournées peuvent durer plusieurs semaines : cette troupe, qui comprend 4 comédiens et 3 comédiennes issus du Théâtre national de l'Odéon, a fait une tournée du 20/11/1938 au 20/12/1938 avec des représentations prévues un peu partout en Indochine (Hanoi, Haiphong, Nam Định, Hué, Saigon et Phnom Penh). Des informations similaires sont conservées dans plusieurs autres dossiers et montrent qu'à la fin des années 1930, le théâtre français est représenté d'une façon assez large en Indochine. En dehors des troupes constituées, des comédiens peuvent être soutenus par les autorités coloniales qui leur donnent des indemnités de transport, de séjour ou d'aides ponctuelles.

- *En quatrième lieu, les documents d'archives peuvent contribuer à une meilleure connaissance de la politique culturelle en Indochine, ainsi qu'à ses résultats.*

Corinne Flicker, sur la base d'un travail en 2010 et en 2011 au Centre n°1 à Hanoi, apporte des renseignements très utiles sur les mesures adoptées par les autorités coloniales dans le domaine culturel et théâtral¹¹. Tout en encourageant les activités artistiques, le gouvernement indochinois tient à exercer un contrôle étroit : les pièces de théâtre sont soumises à la censure avant représentation ; les artistes sont contrôlés par la police ; les contrats sont signés selon une procédure stricte et les rapports sont annuels. Dans ses réunions, la Commission théâtrale tient à orienter le choix du répertoire qui doit comprendre des pièces à contenu léger et non académique ; la comédie est encouragée afin de divertir le public. Les représentations font l'objet d'une demande préalable formulée par le directeur de la troupe et adressée aux autorités compétentes : une tournée sur tout le territoire indochinois doit obtenir l'autorisation du gouverneur général, les représentations sur le territoire du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine doivent être autorisées par les résidents supérieurs de ces territoires, et les représentations ayant lieu dans les grandes villes (Hanoi, Haiphong et Saigon) doivent obtenir l'autorisation des maires de ces villes. Ces représentations doivent faire l'objet de publicité (payante sur les lieux publics) et une comptabilité détaillée (nombre de billets vendus, dépenses et recettes) doit être tenue, ce qui permet de calculer les impôts dus au gouvernement. On peut observer que des troupes artistiques chinoises, russes ou japonaises sont autorisées par les autorités indochinoises, mais sont soumises à un contrôle étroit¹². Les documents d'archives montrent ainsi la diversité des activités en Indochine coloniale.

- *En dernier lieu, les documents d'archives peuvent contribuer aux échanges culturels franco-vietnamiens à travers l'introduction du théâtre parlé en Indochine et son développement pendant l'époque coloniale.*

11. Compte rendu de sa conférence à Hanoi en 2011 en vietnamien : <http://nico-paris.com/tin-tuc-84/chinh-sach-san-khau-cua-phap-o-dong-duong-cac-vo-dien-o-ha-noi-tu-1884-den-1930.vhtm>

12. Les troupes chinoises venaient nombreuses en Indochine, contribuant ainsi à l'animation de la vie culturelle, mais étaient surveillées. Dans le dossier 21407 du Fonds de la RST, un télégramme du consul français à Hongkong est adressé au gouvernement général avec cette information : « Le bateau "HUE" est parti ce matin, avec une troupe chinoise comprenant 12 hommes et 10 femmes à la destination de Haiphong. J'ai fait contrôler leurs bagages, mais il faut les contrôler encore une fois à l'arrivée ».

Les archives administratives sont ici complémentaires d'autres sources : presse, mémoires d'artistes en particulier. On sait que les premiers artistes professionnels français sont arrivés en Indochine en 1885. Il s'agit du couple Deschamp, anciens élèves du Conservatoire de Paris et artistes du théâtre du Vaudeville. Au moment de leur arrivée, l'armée française connaît un passage difficile dû à la conquête, mais aussi aux maladies. Les Deschamp donnent des représentations à Haiphong et Hanoi, ce qui explique que *L'Avenir du Tonkin* les qualifie d'artistes courageux et d'avant-gardistes qui ont eu le mérite d'introduire le théâtre français dans des terres lointaines. Le journal suggère même aux autorités coloniales de leur accorder une subvention de 10 piastres par mois. Deux ans plus tard, deux autres artistes, Mallaivre et Turbat (auteur de la chanson *La Tonkinoise*), arrivent à Hanoi. Lors de ces débuts, les représentations sont un mélange de chansons et d'extraits de pièces humoristiques. En 1887, la troupe Haakman, première vraie troupe comprenant cinq comédiens, arrive à Hanoi. Elle demande une aide des autorités indochinoises pour étoffer la troupe (douze comédiens supplémentaires) avec le projet d'assurer 72 représentations pendant six mois. Cette proposition est écartée, mais en 1890 le gouvernement français soutient la troupe Greef-Caisso pour venir jouer à Hanoi, car une vraie colonie française ne peut pas se passer de cet art. Sur cette lancée, les théâtres municipaux sont construits et l'activité théâtrale est organisée pour devenir partie intégrante de la vie coloniale.

Il est reconnu que le théâtre français joue un rôle particulièrement important pour l'évolution des arts de la scène au Vietnam. Les pièces en français contribuent à éveiller le sens de la création chez des Vietnamiens francophones qui avaient l'occasion de voir des représentations des troupes françaises aux théâtres municipaux. *Le Malade imaginaire* de Molière est ainsi présenté en vietnamien dans la traduction de Nguyễn Văn Vĩnh au Théâtre municipal de Hanoi le 25 avril 1920. Il s'agit d'une manifestation organisée par l'Association pour la Formation Intellectuelle et Morale des Annamites (AFIMA, Khai trí Tiến Đức) et tous les comédiens sont des amateurs vietnamiens. Son succès est immense dans le milieu intellectuel francophone. Par la suite, cette association organise la représentation d'une autre pièce de Molière, *Le Bourgeois gentilhomme*, créant une véritable mode du théâtre français, notamment auprès d'un public jeune et occidentalisé. D'autres villes, Haiphong notamment, vont suivre le mouvement. Ces premières pièces françaises traduites et mises en scène en vietnamien ouvrent la voie à une nouvelle forme d'expression artistique avec, comme on le sait, la création en 1921 de la *Tasse de poison* écrite par Vũ Đình Long, première pièce vietnamienne moderne¹³.

Dans le cadre qui est le nôtre ici, nous n'avons pas eu les conditions nécessaires pour présenter de façon exhaustive les ressources d'archives au Vietnam pouvant intéresser les études littéraires et théâtrales. Suite au travail mené au Centre d'Archives Nationales n°1 à Hanoi où sont conservés plus de 400 dossiers concernant le sujet, nous

13. THU Hiên, art. cité.

continuons le travail de recensement et d'inventaire dans d'autres centres d'archives au Vietnam. Á notre avis, il est également intéressant d'effectuer le même travail dans les archives du Laos et du Cambodge, ce qui permettrait de contribuer réellement à une histoire du théâtre français en Indochine. Nous avons notamment le projet d'une enquête sur les archives privées concernant les activités artistiques et théâtrales : des familles d'artistes connus, des traducteurs et des metteurs en scène peuvent encore conserver des documents intéressants. Nous espérons ainsi apporter de l'aide aux travaux de chercheurs dans d'autres domaines, en mettant à leur disposition des instruments de recherche de qualité : inventaires, mais aussi analyses de contenu. Bien entendu, pour aboutir à des résultats satisfaisants, ce travail devrait bénéficier du concours actif du personnel des centres d'archives au Vietnam, en France et dans d'autres pays indochinois. La collaboration entre les spécialistes en sciences archivistiques et les chercheurs d'autres disciplines enrichira le travail des uns et des autres.

Le travail dans les archives est un itinéraire solitaire et silencieux, mais qui réserve au chercheur des surprises passionnantes. Corinne Flicker s'est exprimée ainsi lors de l'ouverture du colloque « Le théâtre français en Indochine. Héritage et transmission » (Marseille, Aix-Marseille Université, 15-17 octobre 2013) : « Rechercher les documents d'archives laissés par l'administration française au Vietnam fait partie de la transmission de la mémoire entre nos deux cultures, entre l'Orient et l'Occident ». Profitant de l'opportunité qui m'est donnée à l'occasion de ce colloque, je tiens à exprimer le souhait que voie le jour un projet de recherche plus élargi et plus approfondi sur le sujet et qui implique des chercheurs de différentes disciplines en France et au Vietnam. Il ne me reste qu'à souligner que dans sa visite récente en France, le Premier ministre vietnamien a signé l'accord du partenariat stratégique avec la France. Nous sommes convaincus que les recherches sur la période coloniale, passé commun entre nos deux peuples, contribueront grandement au développement des relations franco-vietnamiennes sur une base nouvelle.

VU Thị Phụng

Université des Sciences Sociales et Humaines de Hanoi

Département des Archives

Texte traduit par NGUYEN Phuong Ngoc

Aix-Marseille Université

Les sources de l'histoire du théâtre aux Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) : l'exemple de l'Indochine

DES SOURCES LACUNAIRES ET DISPERSÉES

La recherche en archives s'apparente à la démarche de l'archéologue qui traque les vestiges du passé : au lieu de le faire dans l'artefact, l'historien privilégie l'étude des traces écrites ; or toute activité humaine ne laisse pas d'empreinte tangible, ou du moins lorsque celle-ci existe, elle peut être lacunaire, ce qui oblige le chercheur à explorer des fonds documentaires dispersés.

Le théâtre est un art qui donne à voir, un art de la représentation, produit pour être joué en public. Malgré ce caractère éphémère, l'art théâtral est susceptible de laisser de nombreuses traces de son activité dans les documents écrits : des textes édités ou manuscrits, des programmes, des critiques et des comptes rendus de spectacles, des images publicitaires, des rapports de censure.

L'histoire du théâtre colonial reste à faire, même si depuis quelques années un certain nombre de chercheurs, spécialistes de littérature et de théâtre pour la plupart, amorcent des pistes de recherche dans ce domaine. Cette histoire ne peut se construire sans l'analyse de sources variées, conservées dans des lieux qui semblent parfois, a priori étrangers au monde du théâtre et aux milieux culturels. C'est le cas des Archives nationales d'outre-mer¹⁴, qui représentent cependant une étape obligée pour qui veut se pencher sur l'histoire du théâtre en contexte colonial.

Les ANOM conservent essentiellement des archives administratives, issues de différents services, dont certains ont eu à traiter des dossiers liés de près ou de loin à l'activité théâtrale : demandes de subventions, recrutement des directeurs, contrats d'exploitation, programmations des saisons théâtrales, documents comptables, dos-

14. Installées à Aix-en-Provence depuis 1966, elles ont pour vocation la conservation et la communication des sources concernant les anciennes possessions françaises outre-mer, depuis le XVII^e siècle jusqu'aux indépendances, au milieu du XX^e siècle.

Site en ligne : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/index.html>.

siers de contentieux, demandes de titres de transport pour le passage de troupes d'acteurs vers l'Indochine, documents d'urbanisme liés à la construction ou à l'aménagement de bâtiments spécifiques, dossiers de surveillance et de censure.

Ces sources se répartissent en deux grands ensembles archivistiques distincts qui reflètent l'organisation administrative du ministère des Colonies, l'évolution de cette institution, mais aussi l'histoire des archives de l'Indochine.

Le fonds du Gouvernement général de l'Indochine tout d'abord concerne la période allant des débuts de la conquête française en Cochinchine (deuxième moitié du XIX^e siècle) à la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit des documents produits sur place, transférés en France en 1954 et désignés aujourd'hui sous le terme d'archives territoriales. Ce fonds riche de plus de 66 000 dossiers est primordial pour toute recherche concernant l'Indochine. Il bénéficie de trois instruments de recherche mis en place par Paul Boudet (1888-1948), en charge de la direction des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine de 1917 à 1947¹⁵.

L'inventaire méthodique s'organise selon le cadre de classement propre aux Archives centrales de l'Indochine¹⁶ : on y trouve la majorité des dossiers sur le théâtre regroupés dans la série consacrée aux Beaux-Arts (sous-série 62). L'inventaire thématique permet, quant à lui, une recherche par mots-clés (noms propres de lieux, de personnes, d'associations, mots matières), donc toutes séries confondues¹⁷. La section « Théâtre » regroupe ainsi les références de dossiers provenant de la direction des Finances (série T) pour la gestion des contentieux financiers ; du service des Travaux publics (série H) pour le suivi des chantiers de construction des théâtres, de la Police administrative (série D) pour tout ce qui touche à la censure ; mais aussi du bureau des Affaires militaires (série Q) pour la session d'un terrain par l'autorité militaire dans le cadre d'un projet architectural¹⁸.

L'éclatement des dossiers dans plusieurs séries permet de se rendre compte que les documents concernant l'histoire du théâtre ont été produits par des services multiples et a priori très éloignés de la sphère culturelle, d'où la nécessité pour le chercheur de consulter les deux fichiers, afin de croiser les approches (méthodique et thématique), s'il veut être exhaustif. Il devra également bien connaître l'organisation de l'administration coloniale, pour identifier les services producteurs des dossiers susceptibles de l'intéresser.

15. L'inventaire méthodique par séries et l'inventaire thématique, par mots-clés, se présentent sous la forme de fichiers manuels appelés « Fichier Boudet ». Le troisième inventaire est numérique, il permet de retrouver les références des dossiers par ordre chronologique de versement des services. Cet instrument de recherche se présente sous forme de registres. Aucun des trois inventaires n'est complet.

16. Les séries sont désignées par des lettres. Elles correspondent aux services qui ont produit les documents, et reflètent donc l'organisation de l'administration coloniale.

17. On consultera en premier lieu l'entrée « Théâtre » puis la rubrique « Théâtre » de chacune des villes concernées (Saigon, Hanoi, Haiphong), mais aussi les noms des directeurs, des comédiens, etc.

18. Pour plus de détails sur le contenu des dossiers concernant le théâtre dans le fonds du Gouvernement général de l'Indochine et le fonctionnement du fichier Boudet, voir l'article de Joana Griffé.

Les archives ministérielles, quant à elles, rassemblent les dossiers produits à Paris par l'administration centrale responsable des Colonies. Les fonds intéressant l'étude du théâtre et qui seront évoqués dans les lignes qui suivent sont les séries géographiques, le fonds de l'Agence économique de la France d'outre-mer (AGEFOM) et celui de l'Exposition coloniale internationale de 1931 (ECI), ainsi que les archives du Service de Liaison des Originaires des Territoires Français d'Outre-Mer (SLOTFOM).

Nous terminerons ce rapide survol des archives territoriales par la mention du fonds de la Direction des services économiques du Gouvernement général qui compte trois dossiers sur le théâtre : Il s'agit essentiellement de demandes de subventions ou d'exonérations de frais divers et variés (locations de salles, transport par bateau ou voie ferrée), liées à des projets de tournées déposés par des chansonniers, des artistes lyriques, et un pianiste. On trouve dans les séries géographiques Indochine¹⁹ une dizaine de références (série X 62) concernant les trois théâtres municipaux de Saigon²⁰, Hanoi et Haiphong²¹. Elles se composent de pièces de correspondance échangées entre l'administration locale (municipalités, lieutenant-gouverneur de Cochinchine, résident supérieur au Tonkin) et le ministère des Colonies (via le gouverneur général) visant à organiser les saisons théâtrales : candidatures et choix des directeurs, demandes de passages gratuits des troupes vers la colonie sur les compagnies d'état, demandes d'exonérations de frais de transport ferroviaire, achat de matériel, cahiers des charges établis par les commissions compétentes, contrats d'exploitation des théâtres, séjours des troupes, mise à disposition des salles de spectacle. Le ministère est sollicité en tant qu'autorité de tutelle pour valider les décisions financières. Les services compétents sont le 3^e bureau de la direction des Affaires politiques, qui s'occupe de la gestion des questions de l'Indochine et le 2^e bureau de la direction des Affaires économiques, qui est notamment chargé du régime des concessions. Enfin, les archives de l'Agence économique de la France d'outre-mer conservent un dossier sur le théâtre en Indochine²². Ce service chargé de « l'éducation coloniale » de la population française, établissait des dossiers documentaires intéressant le déve-

Voir aussi le dossier du mois « Le théâtre français en Indochine » sur le site des ANOM : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/anom/fr/Action-culturelle/Dossiers-du-mois.html>

19. Les séries géographiques Indochine se composent d'un premier ensemble de dossiers antérieurs à 1920, appelé « ancien fonds » et d'un deuxième ensemble, composé de dossiers soustraits au fonds de la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies, dit « nouveau fonds », pour les dossiers postérieurs à 1920. L'ancien et le nouveau fonds sont dotés chacun d'un inventaire sur fiches, inventaires dans lesquels on se repère grâce à un index commun, subdivisé en vingt-six séries thématiques.

20. Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 319 (1), dossier « Cochinchine, théâtre de Saigon (1884-1889) » ; FR ANOM 3501 COL 320 (2), dossier « Cochinchine, théâtre de Saigon (1888-1897) » ; FR ANOM 3501 COL 320 (3), dossier « Cochinchine, théâtre de Saigon (1898-1909) » ; FR ANOM 3502 COL 2438 (1), dossier « Théâtre de Saigon (1907-1915) » ; FR ANOM 3502 COL 2438 (2), dossier « Théâtre de Saigon (1920-1928) ».

21. Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 320 (4), dossier « Annam-Tonkin, théâtres d'Hanoi et Haiphong (1889-1898) » ; FR ANOM 3501 COL 320 (5), dossier « Annam-Tonkin, théâtres d'Hanoi et Haiphong (1898-1901) » ; FR ANOM 3501 COL 320 (6), dossier « Annam-Tonkin, théâtres d'Hanoi et Haiphong (1902-1907) » ; Indochine nouveau fonds FR ANOM 3502 COL 2437 (1), dossier « Théâtres du Tonkin (1909-1919) » ; FR ANOM 3502 COL 2437 (2), « Théâtres du Tonkin (1922-1927) ».

22. AGEFOM FR ANOM 110 COL 249/364-372, Indochine, affaires culturelles, dossier 4 (1910/1954) « Théâtre ».

loppement économique dans les territoires outre-mer²³, à partir des renseignements fournis par les gouvernements locaux et les différentes agences des colonies²⁴. Le dossier « Théâtre en Indochine » rassemble des coupures de presse sur la situation du répertoire français dans la colonie, mais aussi sur l'évolution du théâtre traditionnel annamite, sous l'influence des pièces françaises jouées en Indochine.

Les limites de ces sources officielles sont liées à leur nature même. Produites par une autorité administrative, elles laissent de côté un pan entier de la connaissance, celui qui touche à l'aspect privé et personnel de la vie même et garde dans l'ombre la part sensible de la création. Il faut cependant nuancer ce jugement. En effet, les échanges épistolaires des directeurs artistiques avec les autorités sont aussi le lieu privilégié où s'épanchent leur passion pour le théâtre, mais aussi leurs inquiétudes, face aux soucis matériels liés à l'organisation des saisons et à la gestion d'une troupe, qui peut parfois compter jusqu'à quarante artistes. Les directeurs ont en effet la charge d'organiser les saisons théâtrales dans le cadre d'un budget très serré et d'un cahier des charges précis. Les candidats aux postes de directeurs sont des comédiens, des artistes expérimentés ou des directeurs de théâtres parisiens et provinciaux. Ainsi, pour la saison 1931 la liste est la suivante : « Cécile Sorel, M. Clos directeur du théâtre de Casablanca, Richaud, artiste lyrique, E. de Mayerhoffen, auteur dramatique, et Breton-Caubet, ex-concessionnaires du théâtre de Hanoi²⁵ ».

L'éloignement géographique et les contraintes liées à l'expatriation ajoutent encore à la difficulté. En février 1885, lors de son passage de retour, l'une des actrices de la troupe de Pontet décède sur le bateau à l'âge de 21 ans seulement²⁶.

Ces documents font apparaître également les difficultés financières liées à l'organisation des saisons théâtrales qui doivent parfois être annulées, comme à Saïgon en 1923-1924²⁷. Cette année-là, le président de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques écrit au ministre des Colonies pour lui signaler « les conditions difficiles dans lesquelles sont exploités les théâtres de Saïgon et du Tonkin » ; il « demande que les subventions soient augmentées si l'on ne veut pas que ces théâtres périclitent d'inanition²⁸ ». En effet, dans les années d'après-guerre, la situation du théâtre se dégrade en Indochine et les difficultés financières sont maintes fois soulignées. Les observateurs se plaignent des conditions moins favorables et de l'insuf-

23. Ces dossiers thématiques complètent utilement les archives produites par l'administration du ministère des Colonies et des gouvernements locaux. Inventaire consultable en ligne : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/ark:/61561/zu841kfh>

24. L'Agence économique de l'Indochine a été créée en 1918 par le gouverneur général de l'Indochine. Cette agence basée en métropole avait « pour mission de faire connaître les ressources de l'Indochine à tous les points de vue au public français et notamment aux Chambres de commerce » (J. de GALEMBERT, *Les Administrations et les services publics indochinois*, Hanoi, Le Van Tan, 1931, p. 584). Chaque pays de l'empire français était doté d'une agence économique.

25. Coupure de presse tirée de la revue *Les Annales coloniales* du 2 mars 1931, fonds AGEFOM, *ibid.*

26. Du rôle d'équipage du Vinh-Long, 16 février 1885, Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 319.

27. Lettre du directeur de l'Agence économique de l'Indochine au ministre des Colonies, 28 mai 1923, Indochine nouveau fonds FR ANOM 3502 COL 2437.

28. Lettre du directeur de l'Agence économique de l'Indochine à Robert de Flers, président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, 17 mai 1923, Indochine nouveau fonds FR ANOM 3502 COL 2436.

fisance des subventions du budget local pour organiser les saisons théâtrales. En 1928, Gaston Gérard de retour de sa mission en Indochine propose de fondre les deux troupes de Hanoi et de Saïgon en une seule, afin de réduire les coûts de production²⁹. Ce qui sera effectivement réalisé, notamment pour la saison 1929-1930. D'aucuns pensent qu'il ne s'agit pas que d'un problème de subventions. Le directeur de l'Agence économique de l'Indochine chargé de répondre à Robert de Flers évoque une saison théâtrale trop longue, un répertoire peu attractif, et l'intérêt de plus en plus grand du public pour d'autres activités de loisirs, comme le cinéma ou le sport³⁰.

Pour pallier l'aspect lacunaire des archives administratives, il est nécessaire d'étudier d'autres sources et de se reporter notamment aux archives privées produites par des personnalités morales ou physiques, liées plus ou moins directement aux milieux théâtraux : auteurs, directeurs de théâtre, acteurs, critiques. Les archives privées conservées aux ANOM ne présentent malheureusement pas ce type de dossiers. L'analyse minutieuse des fonds privés pourra cependant faire ressortir quelques pièces isolées, comme cet article de deux pages écrit par Jeanne Leuba³¹, qui relate une séance de théâtre annamite, ou cette photographie de l'ancien théâtre de Saïgon, non datée, repérée dans le fonds Georgette Naudin-Roumegous³².

Les sources imprimées sont primordiales concernant l'étude du théâtre, notamment à travers le dépouillement de la presse locale ou métropolitaine. Ce travail minutieux permet d'appréhender à partir des critiques et des comptes rendus de spectacles l'accueil fait aux pièces par le grand public ou les spécialistes. La lecture de la presse reflète également les aléas liés à l'organisation des saisons. En effet, les différents titres se font l'écho des débats qui se nouent autour des difficultés que connaît le théâtre de l'après-guerre. Ils rendent également compte de l'évolution du théâtre annamite vers un théâtre moderne.

Les ANOM conservent une très intéressante collection de journaux publiés en Indochine, en français et en quôc ngu. Nous citerons : *L'Avenir du Tonkin*, *Le Courrier de Saïgon*, *Le Courrier d'Indochine*, *Le Courrier saïgonnais*, *L'Impartial*, parmi les 395 titres concernant l'Indochine, dont 336 publiés sur place. Au début des années vingt, *Les Annales coloniales*, éditées à Paris, publient notamment une série de rapports sur la situation du théâtre dans les colonies.

En dehors de la presse, le catalogue de la bibliothèque compte quelques ouvrages concernant notre sujet. Il s'agit d'articles sur le théâtre annamite et de comptes

29. « La vie théâtrale en Extrême-Orient. Nos grandes scènes d'Indochine », coupure de presse tirée du *Journal de Shanghai*, 23 novembre 1928, AGEFOM FR ANOM 110 COL 249.

30. Lettre du directeur de l'Agence économique de l'Indochine à Robert de Flers, 17 mai 1923, Indochine nouveau fonds FR ANOM 3502 COL 2436.

31. Fonds Jeanne Leuba, épouse Parmentier, FR ANOM 3 APOM 1. Jeanne Leuba (1882-1979), journaliste, romancière et poète, épouse de l'archéologue et écrivain Henri Parmentier.

32. Fonds Naudin-Roumegous, FR ANOM 5 APOM 1, fonds iconographique 1 Fi 707. Georgette Naudin a été conservateur au musée Blanchard de la Brosse à Saïgon.

rendus de pièces. On notera également la présence de trois ouvrages de Claude Bourrin. L'auteur y relate la vie mondaine au Tonkin et l'on peut y lire de nombreux passages relatifs aux spectacles, dans les salles publiques comme dans les soirées privées.

Les fonds iconographiques des ANOM ne recèlent que peu d'images concernant le théâtre en Indochine, hormis quelques vues des théâtres de Hanoi et Saigon.

On peut s'étonner que le théâtre annamite traditionnel, pourtant très photogénique avec ses costumes et ses décors « exotiques », ne soit pas plus représenté dans nos collections. Quelques vues d'acteurs annamites méritent cependant d'être signalées dans le fonds iconographique de l'Agence économique de la France d'outre-mer et dans le fonds du docteur Hocquard.

On consultera également les inventaires des collections de cartes postales. Dispersées dans les fonds des ANOM, les sources sur le théâtre le sont également sur le territoire français au sein de nombreuses institutions. Le chercheur s'attachera à consulter les dépôts d'archives publiques ou privées : Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine (fonds de la direction des Beaux-Arts), archives de la Préfecture de police de Paris, pour les dossiers de surveillance des pièces jouées en France, archives des Missions étrangères. En dehors des dépôts d'archives, les bibliothèques, les musées, et les centres de documentation des instituts spécialisés dans le théâtre, le monde asiatique ou les colonies peuvent conserver des documents intéressants : la Bibliothèque nationale de France (département des manuscrits, département des Arts du spectacle pour les fonds d'auteurs et de critiques), la bibliothèque Gaston Baty de l'Institut d'Etudes théâtrales de l'université Paris III, l'Ecole Française d'Extrême-Orient, l'Institut des Langues orientales, mais aussi le Musée du Quai Branly, la Cité de l'histoire de l'Immigration. Cette liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut, elle suggère des institutions susceptibles de conserver des fonds complémentaires de ceux consultables aux ANOM. Le chercheur devra alors orienter ses investigations en fonction de l'identité des producteurs d'archives.

Par ailleurs, les fonds territoriaux de l'Indochine conservés aux ANOM trouvent leur complément indispensable aux Archives nationales du Vietnam³³. En effet, suite à une convention culturelle signée en 1950 entre la France et les différents pays constituant l'Indochine, les archives dites de souveraineté ont été transférées en France, tandis que les archives dites de gestion sont restées sur place. Ainsi, de nombreux plans concernant la construction des théâtres, produits par le service des Travaux publics sont restés au Vietnam. De même, les archives des villes de Hanoi et de Saigon conservent les procès-verbaux des séances des conseils municipaux, au cours desquels étaient prises les décisions concernant la gestion des théâtres de ces deux villes.

33. Au Centre n° 1 de Hanoi sont conservées les archives provenant des fonds du Gouvernement général et des différents services qui y étaient rattachés, les archives de la Résidence supérieure au Tonkin, et celles de la Mairie de Hanoi. Au Centre n° 2, à Ho-Chi-Minh Ville, sont conservées les archives provenant du Gouvernement de Cochinchine, du centre de l'Annam, de la Mairie de Saigon, etc.

Bien que partielles, les sources disponibles aux ANOM permettent d'évoquer plusieurs aspects du théâtre en Indochine. D'une part, le répertoire européen de tradition classique ou de divertissement (opéra-lyrique, opéra-comique, opérette, théâtre de Boulevard), joué essentiellement à l'intention d'un public européen ; d'autre part, le théâtre annamite traditionnel et son évolution vers le théâtre parlé au contact du théâtre français. On évoquera également, dans un second temps, le théâtre indochinois en métropole.

LE THÉÂTRE FRANÇAIS EN INDOCHINE À TRAVERS LES ARCHIVES MINISTÉRIELLES

Dès les premiers temps de la présence française en Indochine, apparaît la volonté d'implanter les modèles culturels qui rappellent aux colons et aux militaires la mère-patrie et ses distractions. Partout, l'organisation de spectacles amateurs dans des lieux publics ou privés, précède la construction de bâtiments spécifiques. À Cholon par exemple, des spectacles sont donnés dans différents lieux et, en 1865, le ministre des Colonies est sollicité pour fonder un théâtre à Saigon³⁴. À Hanoi dans les années 1880, ce sont les militaires qui montent des représentations théâtrales à la pagode du Pinceau³⁵. Très vite, les autorités comprennent l'intérêt d'aider et d'accompagner le développement d'une vie culturelle et mondaine dans les colonies. Il s'agit bien sûr de divertir des colons désœuvrés ou attirés par des distractions jugées peu salutaires par les autorités civiles ou religieuses (fréquentation des maisons de jeu, des fumeries d'opium)³⁶, mais aussi de cimenter une communauté européenne disparate et peu nombreuse.

Pour certains, le théâtre est également « un puissant moyen de propagande et de rayonnement national³⁷ » ; pour d'autres, il fournit une justification culturelle à la colonisation. Quelques décennies plus tard, dans les années 1950, l'Assemblée de l'Union française fait une « proposition tendant à inviter le Gouvernement à envisager de parfaire la diffusion du répertoire classique français dans l'Union ». Pour les conseillers qui présentent cette requête auprès de la commission des affaires culturelles, « il serait important de mieux faire connaître dans l'Union française le répertoire dramatique et poétique de langue française classique et moderne. Le théâtre français reflète parfaitement la civilisation de notre pays³⁸ ». Il s'agit dans l'esprit des initiateurs de ce projet de subventionner une troupe de théâtre et d'organiser

34. Lettre de E. Bunelle au ministre de la Marine et des Colonies, cachet de l'administration du 31 janvier 1865, Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 263, dossier « Demande d'autorisation de fonder un théâtre à Saigon ».

35. Corinne FLICKER, « Théâtre à la tonkinoise. La politique théâtrale française en Indochine (1884-1930) », *Vietnam, le destin du lotus*, Revue *Riveneuve Continents*, n° 12, automne 2010, p. 182.

36. André BAUDRIT, *Extraits des registres de délibération de la ville de Saigon (1867-1916)*, vol. 1, Saigon, 1935, p. 46, cité dans Arnauld LE BRUSQ, *Vietnam à travers l'architecture coloniale*, Paris, Éd. de l'Amateur, Patrimoines et médias, 1999, p. 76.

37. Lettre du directeur de l'Agence économique de l'Indochine au président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, 17 mai 1923, Indochine nouveau fonds FR ANOM 3502 COL 2437.

38. Assemblée de l'Union française – N° 183 Année 1951. Annexe au procès-verbal de la séance du 21 août 1951 - AGEFOM FR ANOM 110 COL 249/303, dossier « Théâtre ».

des tournées dans chaque pays de l'Union, pour y « défendre un théâtre de qualité et pour compenser le théâtre de Boulevard ». Des tournées sont organisées au Vietnam : en 1952, la troupe de Max Palme joue « *La Répétition ou l'amour puni* de Jean Anouilh, *Le Nouveau testament* de Sacha Guitry, *Amphitryon 38* de Jean Giraudoux, *Zoé* de Jean Marsan, *Le Cid* et *l'École des femmes*³⁹ ».

Sur les bords de la mer de Chine comme en métropole, les arts de la scène connaissent un vif succès et chaque ville importante doit avoir une salle de spectacle digne de ce nom. C'est pourquoi les théâtres font partie des premiers édifices construits à la demande des édiles locaux, au même titre et parfois avant les bâtiments administratifs. C'est ainsi qu'à Saigon le théâtre est édifié avant l'hôtel de ville et bénéficie d'un budget plus important⁴⁰. Assez rapidement, Haiphong et Hanoi sont également dotées de théâtres municipaux⁴¹.

Deux commissions, celle de Cochinchine et celle du Tonkin, sont chargées de l'organisation de la vie théâtrale. Leur composition et leur fonctionnement sont réglementés par arrêtés du gouvernement local. Ces commissions sont composées d'un représentant des diverses collectivités publiques (gouvernement local, municipalité, Chambre de commerce) et de personnalités liées à l'activité culturelle : représentant de la presse locale, président du Comité artistique, conservateur du théâtre municipal, entre autres⁴². Le résident-maire en est le président. Ces commissions fixent les conditions d'application de la concession saisonnière dans un cahier des charges précis. Elles recrutent un directeur sur la base des candidatures envoyées de la métropole par le biais du ministère. Une fois le directeur élu par le conseil municipal, les commissions statuent sur le programme qu'il propose, mais aussi sur la qualité des artistes et donnent leur avis sur le choix des nouvelles pièces à inscrire au programme. Lors de la saison théâtrale 1938-1939, la commission de Saigon donne sa préférence à la troupe de Gil Roland⁴³ au détriment de celle de Mme Vilars, au titre qu'elle « présente des garanties artistiques plus solides » et paraît donc plus apte à « assurer un spectacle d'un intérêt suffisamment soutenu pendant un nombre relativement élevé de représentations⁴⁴ ». Pour illustrer plus précisément le type de renseignements que l'on peut trouver dans les fonds ministériels, nous nous appuyons sur

39. Coupure de presse, 1^{er} décembre 1953, Fonds AGEFOM, *ibid.*

40. Arnauld LE BRUSQ, *op. cit.*, p. 74.

41. Le théâtre de Saigon est construit en 1900, celui de Haiphong inauguré en 1904 et celui de Hanoi, ouvert en 1911, est achevé en 1914. Ces trois villes ont le statut particulier de « municipalité de plein exercice ». Assimilées aux communes métropolitaines, elles sont régies par décret (de 1877 pour Saigon et 1888 pour Hanoi et Haiphong) et sont administrées par un conseil municipal élu, présidé par le résident-maire. Elles disposent notamment d'un budget propre. Cf. : J. de GALEMBERT, *op. cit.*, p. 53.

42. Le conservateur relève des Services techniques de la municipalité. Il est chargé de veiller au bon entretien du théâtre de la ville (décors, matériel scénique et mobilier). Le bâtiment lui-même est sous la responsabilité de l'architecte des bâtiments communaux.

43. Directeur de la « Société des grands galas lyriques populaires », dont la direction artistique est assurée par Marzolli, FR ANOM GGI SE 2881.

44. Lettre du gouverneur de la Cochinchine au gouverneur général, 27 août 1938 et Ville de Saigon-Cholon, Commission théâtrale, procès-verbal de la réunion du 16 août 1938, FR ANOM GGI SE 2880.

les dossiers concernant le théâtre de Saïgon. Ils couvrent une période allant de 1884 à 1938. Ces dossiers sont très hétérogènes et n'ont pas toujours la même importance. Ils complètent cependant les dossiers produits par les services du Gouvernement général.

Tout d'abord, on y trouve des documents permettant d'éclairer le statut de l'institution. « Le théâtre de Saïgon est municipal et subventionné par la ville [...], il ne relève que de l'autorité municipale de cette ville qui en adjuge la direction, sans autre intervention de l'administration locale que l'exercice du droit de contrôle qui appartient au Lieutenant-Gouverneur⁴⁵ ». En 1888, la commission avait proposé le système de la régie, mais celui-ci avait été refusé par l'administration, essentiellement pour des raisons financières⁴⁶. Ces dossiers permettent surtout de suivre l'organisation des saisons théâtrales. Ils comprennent essentiellement des correspondances (lettres, câblogrammes, télégrammes, dépêches) et leurs annexes qui nous permettent de reconstituer les aléas et les difficultés d'ordre financier et logistique liées à la gestion d'une troupe, mais aussi les conditions de vie des artistes. De nombreux échanges concernent les demandes de subventions et remboursements de frais de transport de la troupe, du matériel et parfois même des décors. La traversée se fait en bateau d'abord sur les navires de l'État, puis assez rapidement sur les paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes, au départ de Marseille, Toulon ou même parfois de Brest. Le voyage débute en août, afin de permettre aux acteurs d'être sur place suffisamment tôt pour préparer la saison, qui commence en octobre. Le coût du passage est pris sur le budget local de la Cochinchine (avec l'aval du gouverneur général et du ministre). Les pièces les plus intéressantes de ces dossiers sont celles liées à la rédaction du cahier des charges et aux échanges épistolaires qui en découlent. Le document le plus ancien de ce type conservé aux ANOM pour le théâtre de Saïgon concerne la saison 1884-1885. Il ne compte que dix-neuf articles alors que quelques années plus tard, celui de 1907-1908 en comporte quatre-vingt-quatre. Dans sa version la plus développée, il comprend neuf chapitres qui concernent la nature et l'objet de la concession, le recrutement de la troupe et du personnel municipal, les conditions artistiques de l'exploitation, ainsi que les conditions financières. Il contient également la liste des ouvrages composant la bibliothèque du théâtre, la nomenclature des décors existant en magasin (classée par pièces) et la liste par ordre alphabétique des œuvres représentées depuis l'année 1901. Ce dernier aspect est particulièrement utile pour l'étude du répertoire joué sur la scène cochinchinoise, puisque chaque année cette liste est complétée.

45. Lettre du gouverneur général de l'Indochine au ministre des Colonies, 1^{er} juillet 1906, Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 320.

46. Lettre du gouverneur général au ministre des Colonies, 30 décembre 1888, Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 320. Voir dossier complémentaire dans fonds du Gouvernement général de l'Indochine, FR ANOM GGI 23811.

La concession du théâtre de Saigon est donnée à une troupe théâtrale pour une durée de six mois répartis en deux saisons (d'octobre à décembre et de mars à mai). Le directeur reçoit une subvention du gouvernement local qui doit lui permettre d'assumer les dépenses laissées à sa charge, comme la fourniture des costumes, de certains instruments de musique, des partitions et divers autres accessoires. La ville, quant à elle, prend en charge l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement, elle prête également les décors. Le directeur est assisté sur place d'un régisseur qui s'occupe de la mise en scène, de la distribution et de la communication avec le public. Le cahier des charges définit également les conditions de recrutement des acteurs et des musiciens (chef d'orchestre, 1^{er} violon, etc...) venus de métropole. Des instrumentistes peuvent également être recrutés sur place.

La programmation comprend des soirées pour les abonnements, ainsi que quelques spectacles hors abonnement, avec obligation faite de produire trois pièces récentes par saison. Pour la saison 1907-1908, le directeur doit proposer une liste d'une soixantaine de spectacles différents, il doit notamment donner chaque mois cinq représentations d'opéra-comique, cinq d'opérette et deux comédies-vaudevilles. Ce programme doit comprendre au moins six nouvelles pièces, trois pour l'opéra-comique ou l'opérette et trois pour la comédie-vaudeville⁴⁷. Les autres pièces ne doivent pas avoir été jouées dans les trois dernières années à Saigon. Il est également prévu que les abonnés donnent leur avis sur la qualité des acteurs dès le premier mois de la saison et, en cas de désaveu, l'artiste devra payer une amende. Il en sera de même en cas de « mauvaise conduite » avérée.

En 1888, le régisseur du théâtre de Saigon fait un rapport au directeur du service local pour dénoncer l'indiscipline de certains des acteurs qu'il a recrutés. C'est une « troupe modèle à tous les points de vue : dramatiques, lyriques et plastiques. Le caractère seul de mes pensionnaires pêche hélas ! ». Lesdits comédiens et comédiennes sont suspendus et remplacés, pour les uns, par leurs « confrères du théâtre chinois de Cholon » et, pour les autres, « leur emploi dans les chœurs sera tenu par les musiciens du régiment de marche de l'infanterie de marine⁴⁸ ».

Chaque année, la commission se réunit au mois de mars-avril, afin de rédiger un nouveau cahier des charges, qui reprend les clauses de l'année précédente et ne varie que dans le détail. Le nouveau texte validé par le gouverneur est alors transmis à Paris aux candidats directeurs par le biais du ministère. L'administration ou les particuliers peuvent également faire appel à des agences spécialisées comme la Maison Rodet et Roberval « correspondants des théâtres », chargée en 1886 par la mairie de Saigon de lui procurer un nouveau directeur⁴⁹.

47. « Les pièces nouvelles exigées par l'art. 29 ci-dessus, seront prises parmi les œuvres en renom et nouvellement jouées en France dans les cinq dernières années. », Ville de Saigon, théâtre municipal, saison théâtrale 1907-1908, cahier des charges, p. 16, Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 320.

48. « La Régie ! Rapport à Monsieur le directeur du service local », *Saigon républicain*, 22 décembre 1888, Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 320, dossier « Théâtre de Saigon (1888-1897) ».

49. Lettre de Rodet et Roberval, le 17 juillet 1886, Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 319.

D'autres documents permettent d'évoquer les difficultés et parfois la grande précarité des artistes venus de métropole : Jeanne Séverin, actrice restée en Indochine après la saison 1883, séjourne quelque temps à Phnom Penh puis meurt deux ans plus tard. Louise Ferney, quant à elle, décède à Saigon à l'âge de 28 ans⁵⁰.

Enfin, pour terminer cette évocation, nous signalerons différentes pièces pouvant compléter utilement les recherches. Pour la saison 1887-1888, par exemple, nous conservons la liste nominative des acteurs de la troupe de Louis Achard, partie de Marseille le 28 avril 1887⁵¹, fournie comme pièce justificative à une demande de subvention, ou encore ces factures concernant l'achat de partitions qui permettent de savoir qu'Achard a fait jouer cette année-là *Le Voyage en Chine, Les Mousquetaires de la Reine, La Fille du Régiment*⁵².

LE THÉÂTRE « ANNAMITE »

En Indochine

Il existe dans les territoires conquis par les Français à la fin du XIX^e siècle une longue tradition de théâtre chanté et dansé⁵³. « Plus abordable dans ses prix que le théâtre français, il est plus que le nôtre « populaire », et il apparaît même comme indispensable aux réjouissances ordinaires de la vie annamite ». Ainsi parle Georges Coulet dans son introduction au *Théâtre annamite classique* en 1928⁵⁴. Théâtre essentiellement privé, fondé et entretenu par de riches lettrés et des hauts fonctionnaires impériaux, cette forme de théâtre n'a eu que peu à voir avec l'administration française. Les sources le concernant aux ANOM sont donc très rares, qu'il s'agisse des fonds territoriaux ou des fonds ministériels. On trouvera seulement quelques photographies représentant les acteurs en costumes dans le fonds de l'Agence économique de la France d'outre-mer et le fonds Hocquard⁵⁵ et quelques ouvrages en bibliothèque traitant de ce sujet⁵⁶. On consultera également le dossier de l'Agence économique de la France d'outre-mer qui contient des coupures de presse tirées de *L'Écho du Vietnam*, de *L'Annam Nouveau*, de *La Tribune indigène* et de la revue *France-Indochine* traitant du théâtre annamite traditionnel et de l'introduction du théâtre parlé⁵⁷.

50. Dépêche télégraphique, 15 novembre 1909, Indochine nouveau fonds FR ANOM 3502 COL 2438/1.

51. Demande de passage par le paquebot des Messageries maritimes partant de Marseille le 28 avril 1887 pour l'Extrême-Orient, Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 319.

52. Facture de la maison Henry Lemoine éditeur de musique-imprimeur, 27 juillet 1887, Indochine ancien fonds FR ANOM 3501 COL 319.

53. Le *chèò*, ou théâtre populaire, puise son inspiration dans la vie quotidienne et la littérature traditionnelle. Le *tuông*, ou théâtre savant, traite de sujets issus du répertoire chinois.

54. Georges COULET, *Le Théâtre annamite classique*, Toulon, Imprimerie Mouton, F. Cabasson, 1928, p. 8. FR ANOM BIB BR/C/786.

55. 30 Fi121/22, 56Fi/B117, 56 Fi/B118 : consultable en ligne sur la base Ulysse : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/sdx/ulyse/index>

56. Georges CORDIER, *Étude sur la littérature annamite. 2e partie. Le théâtre*, Hanoi, Imprimerie Tan-Dan, 1934. FR ANOM BIB C/8502 volume 2. Voir plus haut note 54.

57. AGEFOM FR ANOM 110 COL 249.

Les premiers, les pères missionnaires de la Cochinchine se sont servis des pièces de théâtre « pour stimuler les bons sentiments et exalter les vertus⁵⁸ » de la jeunesse. Ce sont eux qui introduisent le théâtre parlé dans la colonie : « Les pièces composées ou traduites par eux en langue indigène ne comportaient ni chants, ni musique. Et elles ont, pourtant, obtenu de très gros succès⁵⁹ ». La presse et l'enseignement franco-indigène se font très vite les relais du répertoire occidental à travers la publication et la représentation de pièces.

Au cours des années vingt, Claude Bourrin, ancien élève de Jacques Copeau, ayant participé à la fondation du Théâtre du Vieux-Colombier à Paris en 1913, et futur directeur des théâtres municipaux de Hanoi et Saigon, s'installe en Indochine⁶⁰, où on le retrouve directeur des Affaires économiques du Gouvernement général. Sa passion pour le théâtre le conduit à fonder une troupe amateur. En 1927, il fait jouer « *L'Amour médecin* avec la musique de Lully, *Knock*, *L'Avare*, *Le Médecin volant* et *La Princesse Turandot*⁶¹ ». Le journaliste de la revue *Comœdia* salue « une véritable entreprise de décentralisation artistique » et souligne que c'est la première fois que des pièces de Molière sont jouées en français dans une colonie, alors que les premières tournées officielles remontent au début des années 1890. Ces représentations sont destinées à un public français et annamite cultivé, mais il organise également des tournées en Cochinchine, à l'intention des coolies travaillant dans les grandes plantations, où les pièces sont jouées en vietnamien. La rencontre du théâtre traditionnel annamite avec le théâtre français à la fin du XIX^e siècle nourrit une veine créatrice nouvelle qui conduit le théâtre annamite vers la modernité. Le *tuồng* et le *chèo* intègrent des sujets de l'histoire récente et des thématiques tirées de la vie quotidienne moderne dès les années 1910⁶².

On assiste également dans les années vingt à de nombreuses expériences d'adaptation du répertoire classique français au théâtre chanté : le journaliste Nguyen Van Vinh⁶³, traducteur des œuvres de Molière, La Fontaine, Balzac et Perrault, en vietnamien, fait représenter au théâtre de Hanoi une pièce de Molière « dans le but de montrer à la population française résidant en Annam que les habitants de ce pays savent aussi bien qu'elle apprécier les œuvres de Molière et des autres écrivains célèbres⁶⁴ ».

58. AGEFOM, *ibid*.

59. Article de Michel My, « L'évolution des Annamites dans l'art théâtral », coupure de presse (sans titre, sans date), AGEFOM, *ibid*.

60. Dès 1898, il effectue divers séjours dans la colonie en tant que fonctionnaire des Douanes. Il ne quittera définitivement l'Indochine qu'en 1952.

61. « Le théâtre français en Extrême-Orient », *Comœdia*, 29 mars 1927, Fonds AGEFOM, *ibid*.

62. Sur l'évolution du théâtre chanté traditionnel au contact du répertoire européen et la naissance d'un théâtre vietnamien moderne, voir : Corinne FLICKER et NGUYEN Phuong Ngoc, « Le théâtre vietnamien. Une rencontre avec l'Occident dans la première moitié du XX^e siècle », dans Ève Feuillebois-Pierunek (dir.), *Théâtres d'Asie et d'Orient. Traditions, rencontres, métissages*, coll. « Dramaturgies », n° 30, Bruxelles, P.I.E Peter Lang, 2012, p. 121-139.

63. Journaliste et intellectuel vietnamien, fondateur du journal *Đông Dương tạp chí* et du *Trung Bắc Tân Văn*, édités à Hanoi.

64. Note de renseignements, 10 août 1922, fonds du SLOTFOM, FR ANOM 4503 COL 87..

À Saigon, un théâtre est créé spécialement par Le Van Duc pour jouer des adaptations de pièces françaises du répertoire classique⁶⁵. En 1920, *Le Malade imaginaire* est adapté par un groupe de lettrés pour le public annamite de Hanoi, c'est la première fois qu'une pièce de théâtre parlé est jouée en vietnamien⁶⁶.

Le théâtre vietnamien moderne se développe dès lors rapidement. Il se nourrit de nouvelles thématiques inspirées directement par la société contemporaine et traite parfois de sujets jugés dangereux par les autorités. Il devient ainsi, au même titre que la presse, objet de surveillance et de censure⁶⁷, ce qui ne manque pas de provoquer des débats dans les journaux, où certains défendent le droit des auteurs vietnamiens à créer en toute liberté. En 1921, une pièce de théâtre jouée à Saigon et mettant en scène un tribunal français attire les foudres de l'administration. Celle-ci exige que la traduction des nouvelles œuvres soit fournie trois jours avant la représentation, afin que les services de police puissent juger de leur contenu⁶⁸.

Les services chargés de la surveillance sont, de fait, une source de connaissance de premier ordre. En effet, en Indochine comme en métropole, toute activité considérée comme subversive, ou toute personne soupçonnée d'avoir des activités, ou de nourrir des idées contraires aux intérêts de la France, font l'objet de rapports réguliers et détaillés, de notes de renseignements compilant une multitude de faits et gestes précis. C'est pourquoi, les archives des services de police municipale⁶⁹ et celles des services de la Sûreté doivent être consultées⁷⁰.

En métropole

Les premiers Vietnamiens à s'être rendus en métropole sont des domestiques et des étudiants, suivis en 1915 par des contingents de travailleurs. Un service chargé de leur surveillance fut rapidement créé au ministère de la Guerre, rattaché quelques années plus tard au ministère des Colonies.

Des rapports réguliers transmis au ministre, puis au gouverneur général nous informent sur ce que l'administration appelait alors « l'état d'esprit des troupes ». Les archives du CAI, service chargé de l'assistance et du contrôle des indigènes en France, a laissé des archives très intéressantes et notamment quelques pièces éparpillées concernant le théâtre annamite en métropole. Pour éviter la subversion et l'ennui

65. Communiqué de presse Indochine, n° 179, 15 septembre 1927, Fonds AGEFOM, *ibid*.

66. Corinne FLICKER et NGUYEN Phuong Ngoc, *op. cit.*, p.130.

67. Note d'Albert de Pourville (sans date), Fonds de la direction des Affaires politiques du ministère des Colonies FR ANOM 61 COL 1387, in Patrice MORLAT, *La Répression coloniale au Vietnam (1908-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 74, note 7.

68. « Le théâtre annamite et son évolution », coupure de presse tirée de *France-Indochine*, 26-27 septembre 1921 et « La censure du théâtre annamite moderne », coupure de presse tirée de *L'Impartial*, 16 septembre 1921, Fonds AGEFOM, *ibid*.

69. Les archives des services de police municipale sont conservées sur place à Hanoi, au Centre n° 1 des Archives Nationales du Vietnam pour les théâtres du Tonkin et à Ho-Chi-Minh Ville, au Centre n° 2 pour le théâtre de Saigon. Aux ANOM, les dossiers de la police municipale se trouvent dans la série D (sous-série 615 pour la censure théâtrale).

70. Les archives des services de la Sûreté sont consultables en série F (Affaires politiques) du fonds du GGI. Pour les représentations en métropole, on consultera le fonds du Service de Liaison des Originaires des Territoires Français d'Outre-Mer, sans oublier les archives de la Préfecture de police de Paris.

dans les camps de travailleurs et de tirailleurs disséminés dans toute la France et régulièrement visités par les inspecteurs, des pièces du répertoire traditionnel étaient parfois jouées pour distraire les contingents.

Le théâtre annamite fut également représenté devant le public français lors de manifestations plus populaires. Le 29 décembre 1918, le président de la Ligue coloniale organisa au Trocadéro avec l'aide de l'Alliance française, une « Grande fête coloniale en l'honneur des troupes indigènes venues combattre en France ». Dans l'esprit de ses organisateurs, il s'agissait d'une grande soirée de propagande, au cours de laquelle des délégations de tirailleurs venus des différentes possessions françaises outre-mer reçurent des décorations militaires. Une projection en couleur « Nos coloniaux au combat. Visions d'héroïsme et de gloire » précédait un intermède artistique, lui-même suivi de la pièce de théâtre *Antar* de Chekri-Ganem (illustration 3).

Pour la représentation de théâtre annamite, le choix se porta sur le Groupement de Saint-Médard, composé d'une vingtaine d'acteurs amateurs, tirailleurs et travailleurs indochinois. Cette troupe, basée dans le Sud-Ouest, fut présentée comme « de beaucoup supérieure aux autres ». Le contrôleur général fut chargé de l'organisation de cette représentation composée de plusieurs tableaux joués et dansés. Quelques semaines avant la soirée, les scènes initialement prévues durent être adaptées au goût des Parisiens et simplifiées, notamment au niveau des chants, suite à l'échec d'une représentation du théâtre traditionnel à Toulouse. Le tri-phu Vinh fournit pour la soirée du Trocadéro l'argument d'une pièce intitulée *Le Bon augure de la Licorne* qui évoquait « les symboles des trois souhaits qu'adressent les Annamites à ceux dont ils admirent la vertu ». Le président de la Ligue proposa également que la pièce de théâtre annamite soit donnée au Grand-Palais, dans le cadre d'une semaine coloniale qui devait servir « la propagande générale » sur les colonies. Lors de ces journées populaires, « le théâtre annamite serait une grande curiosité pour le public ».

L'Exposition coloniale internationale de 1931 accueillit, quant à elle, des artistes venus des différents territoires d'outre-mer. Pour l'Indochine, on connaît l'impact des spectacles donnés par les danseuses cambodgiennes sur le public de l'époque. Une partie des archives de cette manifestation est conservée aux ANOM, dont celles du Commissariat général chargé de son organisation. On y trouve des documents concernant le théâtre de la Cité des informations de l'Exposition. Celui-ci a inscrit à son programme la troupe annamite de Nguyen Ngoc Cuong dont *La Favorite*, adaptation en langue annamite de la *Bérénice* de Corneille, reçut les éloges de la critique. Forte de son succès, cette troupe joua également une pièce de « théâtre rénové », qui utilisait les ressorts de la dramaturgie occidentale au profit d'un sujet traditionnel.

Le Théâtre de la Cité des informations proposait également des « soirées indo-chinoises » et des « cortèges coloniaux ». Les organisateurs de ces manifestations faisaient appel à des acteurs et à des musiciens professionnels venus spécialement des pays de l'Indochine. Les figurants, quant à eux, étaient pris dans les rangs des tirailleurs présents en France.

Les archives du Commissariat général gardent également la trace d'une demande concernant le « théâtre de guignol annamite ». Il s'agit de la proposition de Pham Van Ba, secrétaire au gouvernement général de l'Indochine, désireux de faire venir une troupe de théâtre de marionnettes sur l'eau, art traditionnel du Vietnam, pour une représentation au Pavillon indo-chinois. Étant arrivée trop tard, cette demande ne put être prise en compte. Cette rapide présentation montre que le chercheur qui travaille sur les sources de l'histoire du théâtre colonial aux ANOM ne sera pas confronté à « une marée d'équinoxe⁷¹ », ni à une avalanche de documents concernant son sujet. Bien au contraire, la difficulté sera tout autre, qui consistera pour lui à retrouver dans une « masse déroutante et colossale⁷² » de dossiers, quelques références éparpillées dans des fonds dont certains paraissent au premier abord fort éloignés des domaines culturels et littéraires.

Les pistes suggérées ici pour l'Indochine montrent que les fonds ministériels, moins riches que ceux du Gouvernement général concernant le théâtre, en sont toutefois un complément indispensable. Il en est de même pour les autres territoires, sachant que chaque administration locale avait ses spécificités administratives, notamment en ce qui concernait la gestion de ses archives. Cette disparité se reflète aujourd'hui encore dans l'organisation des fonds aux Archives nationales d'outre-mer.

Olivia PELLETIER

Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence)

71. Arlette FARGE, *Le Goût de l'archive*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 10.

72. *Ibid.*, p. 11.

Le classement thématique théâtral de l'inventaire Boudet aux Archives nationales d'outre-mer

Dans les fonds territoriaux de l'Indochine des Archives nationales d'outre-mer, le classement Boudet traite les archives de l'administration coloniale jusqu'en 1945 pour ce qui concerne les documents produits par les amiraux puis par le Gouvernement de l'Indochine. Ces fonds révèlent l'existence de documents relatifs à la vie administrative du théâtre français et vietnamien en Indochine.

Dans le « meuble » des archives des Amiraux, rapatrié en 1954 et conservé aux ANOM, le tiroir-fichier contenant la thématique du théâtre a permis d'effectuer un inventaire afin de faciliter l'accès à son contenu et de construire un corpus thématique qui pourrait être utilisé comme un outil de recherche afin de trouver des documents sur la vie du théâtre au cours de cette période.

Il s'agit de s'extraire du système du fichier, de passer du système de fiches à une démarche de documentation autour du thème du théâtre : à savoir mettre en exergue les enjeux administratifs, politiques autour desquels se sont construits le développement et l'organisation de la vie théâtrale en Indochine.

1-DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE SUR LE SOL INDOCHINOIS AUX ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER

L'intérêt que l'on porta aux archives de l'Indochine, à leur classement et leur conservation, suit le cours de l'histoire de l'occupation des Français et de la mise en place progressive de l'administration du territoire.

La présence française commence en Cochinchine par le commandement des amiraux et des Gouverneurs. A partir de 1879, l'autorité passe aux mains de l'administration civile.

Le décret du 17 octobre 1887 complété par celui du 9 mai 1889 marque la naissance de l'Union indochinoise. La Cochinchine, le Cambodge (qui relevaient jusque-là du Ministère des Colonies) et l'Annam-Tonkin (qui relevait du Ministère des Affaires étrangères) sont placés sous un seul groupement colonial relevant du Ministère chargé des Colonies avec à sa tête un gouverneur général, seul représentant immédiat de la France.

En 1899 et en 1900, le Laos et le territoire de Kouang-Tchéou-Wang (cédé à bail par la Chine à la France) viennent compléter l'Union Indochinoise. L'administration du territoire n'en est encore qu'à ses débuts étant donné que la première période d'occupation évoquée plus haut est essentiellement une période de conquête et d'installation, marquée par la création de nouvelles infrastructures « à la française ».

Cependant, au début du XX^e siècle, si la touche française s'est imposée, le constat sur la conservation des archives dans les différentes provinces qui forment depuis peu l'Union indochinoise est très mitigé. Certes, des tentatives de classements d'archives se superposent aux classements plus anciens des archives des populations locales. Mais il n'y a aucune réglementation commune. On déplore un manque de lieu de stockage des archives, de personnel qualifié, des conditions de conservation souvent désastreuses (très peu de documents survivent à l'humidité et à l'attaque des « poux de bois »). Tous ces facteurs liés au classement et à la préservation des documents ont pour conséquence un défaut de communication entre les services, des lacunes dans les archives ministérielles, l'éparpillement des fonds et la difficulté d'accès aux archives territoriales.

Dès 1897, toutefois, s'opère une prise de conscience de la nécessité d'un remaniement administratif pour une meilleure gestion du territoire. Pendant vingt ans, vont se succéder quelques heureuses initiatives, comme celle de M. Santoni, qui remanie les archives de l'Annam (1897) en adaptant le cadre de classement alphabétique européen aux nécessités administratives de la colonie ; un décret, le 21 avril 1912, vient modifier l'édit royal de 1776 et régleme la fréquence des envois d'archives vers le contrôle colonial de la métropole. Mais aucune réglementation ne vient homogénéiser le traitement des archives de l'Indochine.

LA DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES D'INDOCHINE

Il faut attendre 1917, la création de la Direction des Archives et des Bibliothèques d'Indochine et la nomination de Paul Boudet au poste de directeur pour que soit harmonisé à l'échelle du territoire un cadre de classement des archives.

Dans sa préface à *Hanoi pendant la période héroïque (1873-1888)*, d'André Masson (1929), Paul Boudet, directeur des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine, décrit ses inquiétudes sur la transmission de l'histoire grâce aux archives et le projet qui a été mené dans les années 1920, de la manière suivante :

Lentement mais sûrement le passé s'émiette. Hommes et choses disparaissent ou se transforment au gré des ans. Dans les pays coloniaux, le temps agit avec

une rapidité excessive et si l'on n'y prend pas garde, il ne restera bientôt plus rien d'un passé pourtant bien près de nous et qui mériterait d'être sauvé de l'oubli et de la destruction. [Les] monuments ont eu à subir la pioche des démolisseurs et des « Urbanistes » qui [ont fait] des vieilles cités tonkinoises de véritables villes modernes. (...) Il est une autre catégorie de monuments que le temps et les Hommes n'ont pas davantage épargnés : ce sont les « vieux papiers », qu'on vouait facilement et sans remords aux « poux de bois » (...). Notre modeste rôle a été de lutter contre les ennemis des Archives et depuis douze ans que nous nous sommes attelés à cette tâche de bénédictins, nous avons eu la satisfaction de sauver de la destruction, du désordre et de l'oubli l'essentiel de ce que les devanciers de nos administrateurs avaient accumulé⁷³.

Sauver le patrimoine et le transmettre tel est le mot d'ordre. Paul Boudet, porté par une politique d'association naissante, en opposition avec la politique coloniale d'assimilation de la première période de l'occupation française, entame un remaniement profond du traitement des archives. Son action se déploie ainsi selon diverses orientations :

- recrutement du personnel de services, et notamment des cadres locaux
- centralisation des archives dans les dépôts des grandes villes de l'Indochine (1922 et 1925)
- construction ou modernisation des bâtiments destinés à accueillir les documents d'archive, et des bibliothèques en prenant en compte les problèmes liés à la bonne conservation des documents
- révision, dans les centres d'archives et les bibliothèques, de la réglementation pour faciliter l'accessibilité aux documents, aux ouvrages
- organisation d'un cours annuel de formation de secrétaires-archivistes et de bibliothécaires (1927)
- révision de la méthode de classement des documents d'archives, en inaugurant un cadre de classement de type évolutif

La mission de classification subit, néanmoins, des ralentissements du fait de problèmes d'espace, et des fluctuations politiques en Indochine. En 1939-1940, par exemple, avec la guerre, les relations avec la France sont coupées et l'organisation et le suivi des archives s'en ressentent.

L'année 1954 sonne le départ des Français d'Indochine. Lors de l'indépendance, les archives de l'administration ayant exercé des fonctions de souveraineté ont été rapatriées (fonds des gouverneurs, des résidents, des préfectures, fonds de

73. André MASSON, *Hanoi pendant la période héroïque (1873-1888)*, Préface de Paul Boudet, Directeur des Archives et des Bibliothèques de l'Indochine, Paris, Librairie orientaliste P. Geuthner, 1929, p. 7, 10, 11.

police, des postes consulaires, dossiers du personnel français...), alors que les archives de gestion (santé, travaux publics, enseignement, finances, services économiques, greffes des tribunaux...) ont été laissées sur place.

En effet, sont conservées aux Archives nationales d'outre-mer :

- les archives ministérielles : sous-série C1 (XVII^e s. - XIX^e s.) ; séries géographiques Indochine ancien et nouveau fonds (XIX^e s. - XX^e s.).
- les archives des amiraux ayant administré l'Indochine et du Gouvernement général (1858-1945).
- les archives du Haut-Commissariat de France à Saigon (1946-1954).
- les archives de l'état-major des troupes de l'Indochine (1880-1899).
- les archives des Résidences supérieures au Tonkin (1874-1945), en Annam (1875-1942), au Laos (1895-1950), au Cambodge (1887-1945).
- les plans et mémoires du Dépôt des fortifications des colonies (1860-1889)

2- LE CLASSEMENT ALPHABÉTIQUE BOUDET

.Conservé aux ANOM, le meuble des Amiraux, puis du Gouvernement Général suit un classement alphabétique des domaines répertoriés, organisés dans des tiroirs, à l'aide du cadre de classement de Paul Boudet.

.Paul Boudet réinvestit l'initiative de M. Santoni en 1897 d'utiliser le cadre de classement alphabétique en vigueur en Europe depuis le début du XIX^e siècle et de l'adapter aux exigences territoriales de l'Indochine. Dans son *Manuel de l'archiviste*⁷⁴, Paul Boudet répertorie ainsi les vingt-six séries, soit les domaines administratifs suivants :

- A : Actes officiels
- B : Correspondances générales
- C : Personnel
- D : Administration générale
- E : Administration provinciale
- F : Affaires politiques
- G : Justice
- H : Travaux publics

74. Paul BOUDET, *Manuel de l'archiviste*, Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoi, 1934.

- I : Mines
- J : Chemin de fer – Transports terrestres – Aériens
- K : Postes, télégraphes et téléphone
- L : Commerce – Industrie – Tourisme
- M : Travail – Colonisation – Régime foncier
- N : Agriculture et forêts
- O : Navigation
- P : Marine de guerre
- Q : Affaire militaire
- R : Instruction publique – Sciences et arts
- S : Services sanitaires et assistance publique
- T : Finances
- U : Douanes et régie – Contributions indirectes
- V : Archives et bibliothèque
- X : Affaires diverses
- Y : Papiers émanant des particuliers
- Z : Copies de documents intéressant l’histoire de l’Indochine

Concernant les séries du cadre de classement, le Directeur des Archives et des Bibliothèques de l’Indochine écrit : « On ne peut se dissimuler que tous les systèmes de classement méthodique sont toujours arbitraires. Celui qui sera appliqué ici n’échappe pas à ce défaut, mais il tend à être aussi logique qu’il est possible et permet de classer sans hésitation l’ensemble des affaires⁷⁵ ».

L’expression l’« ensemble des affaires » signifie que l’innovation consiste à créer des sous-séries décimales qui permettent aux archivistes d’ajouter de nouvelles subdivisions à partir du moment où un type d’affaire se développait en terme de documents à traiter. La thématique qui nous intéresse, le théâtre, correspond à la série R 62 :

Série R : INSTRUCTION PUBLIQUE – SCIENCES ET ART

75. GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L’INDOCHINE – DIRECTION DES ARCHIVES ET DES BIBLIOTHÈQUES, *Règlement et instructions pour l’organisation et le classement des archives* – Arrêté du 29 novembre 1917 et du 26 décembre 1918, Hanoi-Haiphong, Imprimerie d’Extrême-Orient, 1919, p. 17.

R 6 : BEAUX-ARTS – MUSÉES – THÉÂTRES

R 62 : Théâtres

- Le *Manuel de l'archiviste* comporte également un index de recherche qui facilite l'identification d'un document :

Censure théâtrale..... D 615

Chaque fiche comporte :

- la cote qui la relie à une branche administrative
- un cachet qui localise la provenance du dossier traité
- la couleur et l'indication du cachet, en haut à gauche de la fiche, qui permet d'identifier le fonds et son lieu de conservation

COULEUR DU CACHET	FONDS	LIEU DE CONSERVATION
Rouge	Rés. Sup. au Tonkin	Hanoi + Caom 1
Rouge	Province Ha Dong	Hanoi
Rouge	Mairie de Hanoi	Hanoi
Noir	Amiraux et G.G.I.	Caom 2
Noir	Flotte indochinoise	Hanoi
Noir	Service économique	Hanoi
Noir	Travaux publics	Hanoi

1. les dossiers conservés à Aix-en-Provence sont listés à la fin du répertoire INDO 5
2. à l'exception des dossiers 27 000 à 28 375 qui correspondent à deux versements de sûreté restés au Vietnam

Sont contenus dans la partie consacrée au théâtre seulement des documents provenant de la Résidence supérieur du Tonkin (RST), de la municipalité de Hanoi (HANOI) et des Amiraux, puis du Gouvernement Général de l'Indochine.

- un numéro de référence
- le résumé du contenu du dossier

L'étude de l'inventaire du fichier de Paul Boudet, rapatrié dans son meuble d'origine, permet de distinguer deux types de classements :

- le premier est une lecture des fiches dans l'ordre de présentation de celles-ci dans le « meuble » des archives des Amiraux – Gouvernement Général. Il suit l'inventaire alphabétique. Les fiches se rapportant au théâtre sont contenues dans le tiroir THB-THI :

INV ALPHA	CACHET	SERIE	REF	DATE	TITRE
Tiroir du mot	Lieu d'origine du dossier	Numéro de série	Numéro	Pour un futur classement chronologique	Résumé du contenu du dossier

- le deuxième est un classement thématique du fichier Boudet : **il complète le premier travail par les informations relatives au domaine administratif concerné par les dossiers à partir du classement méthodique de Paul Boudet.**

3-LE CLASSEMENT THÉMATIQUE BOUDET

Dans le classement thématique du fichier Boudet, douze domaines intéressent la vie du théâtre en Indochine :

- B : Correspondances générales : 3
- D : Administration générale : 3
- E : Administration provinciale : 2
- F : Affaires politiques : 3
- G : Justice : 2
- H : Travaux publics : 12
- M : Travail – Colonisation – Régime foncier : 2
- Q : Affaire militaire : 1
- R : Instruction publique – Sciences et arts : 120
- S : Services sanitaires et assistance publique : 1
- T : Finances : 2
- X : Affaires diverses : 1
- Série non apparente ou fiche endommagée : 26

L'inventaire s'organise de la manière suivante :

CADRE DE CLASSEMENT	SERIE	DATE	TITRE	CACHET	REFERENCE	LIEU DE CONSERVATION

Pour conclure, le travail ici présenté est à envisager comme un outil qui ouvre sur des perspectives de recherches multiples sur le théâtre en Indochine pendant la période coloniale : organisation et hiérarchie au sein de la direction des établissements ; construction et aménagement des théâtres tout au long de la colonisation ; pièces montées et pièces interdites ; réception et publics ; etc. Autant d'histoire à écrire sur la vie du théâtre de l'Indochine française. Histoire qui ne s'écrit pas sans sources, d'où la nécessité de soigner les fonds d'archives, et de sans cesse enrichir et moderniser l'outil de recherche.

En 1933, Paul Boudet publie, en collaboration avec André Masson, *La Correspondance politique du commandant Rivière au Tonkin*, l'un des pères de ce qu'André Masson nomme « la période héroïque ». Dans sa préface à cet ouvrage, Paul Boudet redéfinit l'importance de l'étude *des* archives et de l'étude *par les* archives pour faire œuvre de recherche scientifique : « C'est la première fois qu'une publication réellement scientifique de documents d'archives est entreprise en Indochine. Jusque-là, on s'était borné à utiliser des documents sans essayer de donner un ensemble coordonné⁷⁶ ».

Joana GRIFFE

Aix-Marseille Université

76. *Correspondance politique du commandant Rivière au Tonkin (avril 1882-mai 1883)*, Introduction et notes d'André Masson, Préface de Paul Boudet, Paris, Édition d'Art et d'Histoire, Hanoi, Le Van Tan, 1933, p. 1-19.

Inventaire du fonds Claude Bourrin à la Société d'Histoire du Théâtre (BnF) et correspondance avec les fonds des Archives Nationales du Vietnam (Centre n°1, Hanoi) et des Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence)

Le fonds Claude Bourrin conservé à la Société d'Histoire du Théâtre à Paris comporte six boîtes d'archives qui rassemblent les dons effectués par Claude Bourrin en 1960 et 1961 à Léon Chancerel, alors président de la Société d'Histoire du Théâtre.

Claude Bourrin est originaire de Lorient, arrivé à Haiphong en 1898 comme jeune fonctionnaire des Douanes, il a animé la vie de la colonie en s'impliquant activement comme comédien amateur dans des spectacles donnés régulièrement dans les différents lieux de divertissement qui réunissaient la petite société coloniale française du Tonkin, avant l'édification du Théâtre municipal de Hanoi inauguré en 1911 : la Société philharmonique de Hanoi, la Boîte à Musique de Hanoi, la Société musicale de Haiphong, le théâtre de Doston, etc. Lors de ses congés en France, son expérience du métier de comédien lui permet d'entrer dans la troupe de Copeau et de participer à l'aventure du Théâtre du Vieux-Colombier et à son inauguration en jouant dans l'adaptation d'*Une femme tuée par la douceur* de Thomas Heywood en 1913. Mobilisé en France pendant la Première guerre mondiale, il entretient une correspondance régulière avec Copeau et Jouvet. En 1924, il rejoint l'Indochine, qu'il ne quittera plus jusqu'à son retour définitif dans la métropole en 1952, où il s'installe à Nice.

La renommée que lui a apportée son expérience du théâtre amateur lui permet d'obtenir la direction du Théâtre municipal de Hanoi pour la saison théâtrale 1927-1928, puis des trois théâtres municipaux d'Indochine (Haiphong, Hanoi et Saïgon) pour les saisons théâtrales 1928-1929 et 1929-1930. La crise économique américaine, qui a des répercussions mondiales jusque dans les colonies, freine alors la vie artistique de l'Indochine et porte atteinte aux subventions théâtrales accordées par le gouvernement colonial.

Les archives et les ouvrages (Claude BOURRIN, *Le Vieux Tonkin. Le théâtre, le sport, la vie mondaine de 1884 à 1889*, Saigon, Aspar, 1935 ; *Le Vieux Tonkin, Le Théâtre, le sport, la vie mondaine de 1890 à 1894*, Hanoï, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1941) que Claude Bourrin a laissées constituent une source inestimable d'informations sur la vie théâtrale française en Indochine, dont elles retracent un demi-siècle d'histoire. Elles rassemblent un riche ensemble de documents, qui sont autant de sources pour le chercheur en histoire du théâtre. Ces documents permettent de reconstituer les différents aspects de la vie théâtrale en Indochine. Ils sont constitués de programmes de spectacles, de comptes rendus de spectacles dans la presse française indochinoise, de photographies de mises en scène, etc. Ce fonds réunit également les œuvres de Claude Bourrin : les tapuscrits de ses ouvrages publiés, mais également les tapuscrits d'un certain nombre d'ouvrages inédits.

Le classement chronologique de ces archives a été établi par Claude Bourrin lui-même, comme en témoigne son écriture manuscrite sur la chemise de chaque dossier. Ces notes manuscrites sont précieuses car elles apportent des compléments d'informations sur le contexte biographique de l'artiste mais aussi sur le contexte culturel et artistique de l'Indochine. Les recueils de presse sur les spectacles ont été systématiquement dactylographiés par Claude Bourrin, si bien que les dossiers ne comportent pas d'articles de presse originaux. En revanche, ils sont accompagnés de nombreux programmes originaux et photographies de spectacles que les fonds des Archives nationales du Vietnam et des Archives nationales d'outre-mer n'avaient pas jusqu'ici permis de trouver. C'est dire l'importance que revêt ce fonds.

1-BOITE « CLAUDE BOURRIN. VOCATION THÉÂTRALE 1904-1913 » :

POCHETTE CARTONNÉE VERTE 1 : « VOCATION THÉÂTRALE DE C. BOURRIN. PREMIÈRE PHASE DE CETTE VOCATION : L'AMATEURISME. ANNÉES 1904 À 1907 INCLUS. DOSSIERS NUMÉROTÉS DE 1 À 30 ».

1- Hong Hoa (Tonkin). Le Châlet (théâtre militaire).

22 avril 1888

1/ *Un menuet à l'eau sucrée*. Un acte de Labiche

2/ Partie de concert

3/ *L'Auberge de la sorcière*. Pantomime en un acte

Interprétation uniquement militaire

2- Hong Hoa (Tonkin). Le Châlet (théâtre militaire).

7 octobre 1888

1/ *Les Sonnettes*. Comédie en un acte d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy

2/ Partie de concert

3/ *Les Deux aveugles*. Bouffonnerie en un acte de Jacques Offenbach

Interprétation uniquement militaire

3- Hanoi (Tonkin). Théâtre de l'Exposition

Jeudi 4, vendredi 5 et samedi 6 décembre 1902

1/ Partie de concert

2/ *Seul enfin*. Comédie en un acte de Fred Tomy

3/ Nouvelle partie de concert

4/ *Jeanne qui pleure et Jean qui rit*. Opérette en un acte de Jacques Offenbach

« Claude Bourrin, spectateur » (note manuscrite de Claude Bourrin)

4- Tourane (Annam). Scène du Cercle Français

Samedi 26 mars 1904.

Tourane-Revue. Revue locale en un prologue et deux actes. Texte de M.M. Paul Ourous et Robert Imbert. Airs nouveaux et arrangements de Mr. S. Laplace

« C'est dans cette revue que Claude Bourrin parut sur une scène théâtrale pour la première fois » (note manuscrite de C. Bourrin)

5- Tourane (Annam). Scène du Cercle français.

23 avril 1904.

La Recommandation. Pièce en un acte de Max Maurey

Claude Bourrin : rôle du directeur

6- Tourane (Annam). Scène du Cercle français.

Samedi 4 juin 1904.

1/ *L'Article 330*. Fantaisie en un acte de Georges Courteline

2/ *Blancs et jaunes*. Pochade en deux actes de Claude Bourrin (Tranches de vie Indo-Chinoise en deux tartines, découpées spécialement pour le Cercle de Tourane par un amateur local)

7- Tourane (Annam). Scène du Cercle français.

Samedi 11 juin 1904. *Lidoire et la Biscotte*. Fantaisie militaire en un acte de Georges Courteline

1/ Partie de Concert

2/ *Hortense, couche-toi !* Fantaisie domestique en un acte de Georges Courteline

Claude Bourrin : la Biscotte et la Brige

8- Haiphong (Tonkin). Théâtre municipal. Samedi 12 novembre 1904 au profit de l'Œuvre de la Croix-Rouge.

1/ Partie de concert

2/ *L'Anglais tel qu'on le parle*. Comédie en un acte de Tristan Bernard

Bal

Claude Bourrin : rôle de l'interprète Eugène

9- Haiphong (Tonkin). Salle de la Société musicale.

Concert de la Sainte-Cécile. Mercredi 30 novembre 1904.

1/ Partie de concert

2/ *Première séance*. Saynète de Xanrof

Claude Bourrin : rôle de Trougalbas

10- Hanoi (Tonkin). Société philharmonique de Hanoi.

22 février 1905.

Victoires et conquêtes ou Les mentons bleus. Comédie en un acte de Georges Courteline

Claude Bourrin : rôle de Rapétaux

11- Hanoi (Tonkin). Société philharmonique.

28 mars 1905.

Le Petit voyage. Comédie en un acte d'Eugène Labiche

Claude Bourrin : rôle d'Ernest de Maxenville

12- Hanoi (Tonkin). Société philharmonique.

Mercredi 3 janvier 1906.

Avant et après le spectacle : partie musicale

L'Enigme. Pièce en deux actes de Paul Hervieu

Claude Bourrin : rôle de Vivarce

13- Hanoi (Tonkin). Société philharmonique.

2 février 1906, au bénéfice de la Croix-Rouge française

Chez l'avocat. Comédie en un acte de Georges Ferrier

Claude Bourrin : rôle de Charveron

14- Hanoi (Tonkin). Société philharmonique.

17 février 1906. Soirée de l'Association des Douanes et Régies

1/ *Les Experts.* Comédie en un acte de Louis Bénérière

2/ Partie concert

3/ *Un peu de musique.* Comédie en un acte de Gaston Cronier

(cette comédie a été jouée de nouveau le 22 mars 1906 pour une soirée ordinaire de la Société Philharmonique)

Claude Bourrin : rôle de Sivart dans *Les Experts*, rôle de Brégieux dans *Un peu de musique*

15- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique.

Samedi 28 avril 1906.

1/ *L'Article 330*. Comédie en un acte de Georges Courteline

2/ Partie de concert

3/ *Messieurs de la Cour*. Comédie en un acte de R. de Buylsieux et Roger Max

Claude Bourrin : rôle de Paul Darieux dans *Messieurs de la Cour*

16- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique.

Jeudi 26 mai 1906.

1/ *Le Commissaire est bon enfant*. Comédie en un acte de G. Courteline et J. Lévy

2/ Partie concert

3/ *L'Inévitable*. Comédie en un acte de Georges de Buylsieux et Roger Max

Claude Bourrin : rôle du Commissaire dans la pièce de Courteline et de Georges dans *L'Inévitable*

17- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique.

Jeudi 22 novembre 1906. Fête de Sainte-Cécile

Concert vocal et instrumental, par les musiciens et chanteurs amateurs de la Société Philharmonique

18- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique.

29 décembre 1906.

Le Marquis de Priola. Comédie en trois actes d'Henri Lavedan

19- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique.

Samedi 2 mars 1907. Soirée au bénéfice de la Caisse de Secours de l'Association de la Presse française d'Extrême-Orient. Association de la presse française d'Extrême-Orient (*L'Avenir du Tonkin, L'Indochinois, L'Indépendance tonkinoise, Le Courrier de Haiphong, L'Echo du Tonkin*)

1/ *L'Étincelle*. Comédie en un acte d'Edouard Pailleron.

2/ Partie concert.

3/ *Le Passant*. Un acte en vers de François Coppée

4/ *Blancheton* père et fils. Comédie en un acte de Georges Courteline

Claude Bourrin : le Président du Tribunal dans *Blancheton*

20- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique.

Samedi 9 mars 1907. Soirée de l'Association des Douanes et Régies.

1/ *La Paix chez soi*. Comédie en un acte de Georges Courteline

2/ Partie concert

3/ *L'Étincelle*. Comédie en un acte d'Edouard Pailleron

Claude Bourrin : rôles de Trielle et de Raoul de Géran

21- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

Mercredi 20 mars 1907.

L'Arlésienne. Drame en trois actes et cinq tableaux d'Alphonse Daudet.
Musique de Georges Bizet

Claude Bourrin : rôle de Frédéric

22- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

Mercredi 10 avril 1907.

1/ *Bourrasque*. Comédie en un acte de Charles Follet

2/ Partie concert

3/ *La Visite*. Comédie en un acte de Daniel Riche

Claude Bourrin : rôle d'Édouard dans *La Visite*

23- Hanoi (Tonkin). Salle du Théâtre municipal.

Samedi 20 avril 1907

et Haiphong (Tonkin). Salle du Théâtre municipal.

samedi 27 avril 1907.

au bénéfice de la Société des Artistes Dramatiques et de la Maison de retraite Coquelin à Pont-aux-Dames.

1/ *Le Flibustier*. Pièce en trois actes en vers de Jean Richepin.

Claude Bourrin : rôle de Jacquemin

2/ *Tonkinons !* Revuette France-Tonkin en un acte de Madame Diane Kenn, directrice des Théâtres municipaux

24- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

Samedi 1^{er} juin 1907

au bénéfice des familles des victimes de l'Iéna.

Miquette et sa mère. Comédie en trois actes de Robert de Flers et Armand de Caillavet

Claude Bourrin : rôle d'Urbain de la Tour-Mirande

25- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

Samedi 6 juillet 1907

au bénéfice des œuvres de bienfaisance de la Ville de Hanoi par les artistes amateurs de la Société philharmonique

1/ *L'Enquête*. Pièce en deux actes de Georges Henriot.

2/ *Le Cultivateur de Chicago*. Pièce en deux actes de Gabriel Timmory, tirée d'une nouvelle de l'humoriste américain Mark Twain

Claude Bourrin : rôle du Juge d'instruction dans *L'Enquête*

26- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

21 septembre 1907

Le Bercaïl. Pièce en trois actes de Henry Bernstein

Claude Bourrin : rôle de Jacques Foucher

27- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

9 octobre 1907

Marianna la Catalane. Pièce en quatre actes de Madame Geor Eryes. Création. Mise en scène par M. Mongodin

Claude Bourrin : rôle de Pierre

28- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

7 décembre 1907

1/ Partie concertante.

2/ *La Grammaire*. Un acte de E. Labiche et A. Jolly

3/ *Télémaque*. Tragédie burlesque en un acte en vers d'Eugène Verconsin

Claude Bourrin : rôles de Machut dans *La Grammaire* et de Télémaque

29- Vinh (Nord-Annam). Hôtel de la Résidence de France

15 décembre 1907

à l'occasion de la Grande Foire de Vinh.

1/ *Julien n'est pas un ingrat*. Comédie en un acte de Pierre Véber

2/ Partie concertante.

3/ *L'Étincelle*. Comédie en un acte d'Édouard Pailleron

Claude Bourrin : rôles de Julien dans la pièce de Véber et de Raoul de Géran dans celle de Pailleron

30- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

31 décembre 1907.

Cadet-Roussel. Comédie en trois actes en vers de Jean Richepin.

Claude Bourrin : rôle de Cadet-Roussel

POCHETTE CARTONNÉE VERTE 2 : « VOCATION THÉÂTRALE DE C. BOURRIN. PREMIÈRE PHASE DE CETTE VOCATION : L'AMATEURISME. ANNÉES 1908 À 1909 INCLUS. DOSSIERS NUMÉROTÉS DE 31 À 46 ».

31- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

Samedi 1^{er} février 1908.

Soirée de l'Amicale des Douanes et Régies.

1/ Partie concert

2/ *L'Âme des héros*. Un acte en vers de Paul Bithaud et Michel Carré.

3/ *Chonchette*. Opéra-bouffe en un acte de Robert de Flers et Armand de Caillavet. Musique de Claude Terrasse.

Claude Bourrin : rôles de Grégoire Aubry dans *L'Âme des héros* et de Charles dans *Chonchette*.

32- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

Samedi 8 février 1908

Soirée de bienfaisance donnée par la Société de la Croix-Rouge.

Les Romanesques. Comédie en trois actes en vers d'Edmond Rostand.

Claude Bourrin : rôle de Percinet

33- Hanoi (Tonkin). Salle du Théâtre municipal.

Mardi 25 février 1908.

Haiphong (Tonkin). Théâtre municipal

Dimanche 22 mars 1908.

au bénéfice des Pauvres de Hanoi et de Haiphong et de l'Association des artistes dramatiques.

L'Aiglon. Drame en six actes en vers d'Edmond Rostand

Claude Bourrin : rôle de Flambeau

34- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société philharmonique

9 mai 1908.

1/ Partie concert

2/ *Au petit bonheur*. Comédie en un acte d'Anatole France

35- Levallois-Perret (Seine). Salle du Royal Cinéma.

6 novembre 1908.

Charente le Pont. Salle des fêtes de la Mairie.

7 novembre 1908.

Entreprise d'Henri Antoine fils : le Théâtre ambulant de la Banlieue

1/ *La Terre se venge*. Drame inédit en un acte d'Étienne Lequesne

2/ Partie de chant

3/ *Monsieur Malézieux*. Comédie en un acte d'André Picard

4/ *Le Passant*. Un acte en vers, de François Coppée

Claude Bourrin : rôle du père Louis dans *La Terre se venge* et de Henri Dantois dans *Monsieur Malézieux*

36- Saint-Mandé (Seine). Au Châlet du Lac

Vendredi 27 novembre 1908.

Théâtre ambulant de la Banlieue (Entreprise Henri Antoine)

1/ *Un mari scrupuleux*. Comédie en un acte de Charles-Albert Janot

2/ *Monsieur tranquille*. Un acte de Ad. Vely et L. Miral

3/ *Monsieur Malézieux*. Comédie en un acte d'André Picard.

4/ *Grasse matinée*. Comédie en un acte d'A. Athis.

Claude Bourrin : rôles de l'Amant dans *Un mari scrupuleux* et de Henri Dantois dans *La Terre se venge*

37- Haiphong (Tonkin). Salle de la Société Musicale.

Samedi 13 mars 1909.

Concert de variétés.

Claude Bourrin dans *Les Plaintes de souffleur*. Pièce en vers de Miguel Zamacoïs.

38- Haiphong (Tonkin). Salle de la Société musicale.

Samedi 3 avril 1909. Soirée offerte par le personnel des Douanes et Régies.

1/ Concert

2/ Dito

3/ *Le Chauffeur*. Comédie en un acte de Max Maurey

Claude Bourrin : rôle du chauffeur Kleime

39- Do Son (près de Haiphong. Tonkin). Théâtre de la Nature.

Dimanche 30 mai 1909.

Inauguration du théâtre de plein air.

1/ *Allez, Messieurs !* Comédie en un acte de Tristan Bernard

2/ *Les Deux réservistes*. Vaudeville militaire en un acte d'Ernest Vois.

Claude Bourrin : rôles de Passavant dans *Allez, Messieurs !* et de l'adjudant dans *Les Deux réservistes*

40- Bac-Ninh (Tonkin). Hôtel de la Résidence de France

14 juillet 1909

1/ *Son Excellence Dominique*. Comédie en un acte de Jean Thorel

2/ *Les Deux réservistes*. Vaudeville militaire en un acte d'Ernest Vois.

Claude Bourrin : rôle de l'adjudant dans *Les Deux réservistes*

41- Haiphong (Tonkin). Salle du Théâtre municipal.

Mercredi 18 août 1909.

au profit des Blessés du Phuc-Yên

1/ *Sur la dalle*. Drame en un acte d'André de Lorde et G. Montignac

2/ *Les Deux réservistes*. Comédie en un acte d'Ernest Vois

3/ *Par un jour de pluie*. Comédie en un acte de Louis Forest

Claude Bourrin : rôles de Berland dans *Sur la dalle*, de l'adjudant dans *Les Deux réservistes* et de Gontran dans *Par un jour de pluie*

42- Hanoi (Tonkin). Salon de la Boîte à Musique.

12 novembre 1909.

Inauguration de la Boîte à Musique

Séance à programme composite

Le Sphinx, musique de G. Fragerolle (pièce d'ombres) et chansons de Montmartre.

Claude Bourrin : le récitant

43- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 27 novembre 1909.

1/ *Philista*. Comédie en un acte en vers de Georges Battanchon.

2/ Partie concertante.

3/ *Les Deux réservistes*. Vaudeville en un acte d'Ernest Vois

Claude Bourrin : rôle de l'adjudant dans *Les Deux réservistes*

44- Hanoi (Tonkin). Salle du Théâtre municipal.

Samedi 4 décembre 1909.

et Haiphong (Tonkin). Salle du Théâtre municipal

Dimanche 5 décembre 1909.

Représentation de Gala en l'honneur de M. Eugène Brieux, de l'Académie française, de passage au Tonkin

Blanchette. Comédie dramatique en trois actes d'Eugène Brieux

Claude Bourrin : rôle d'Auguste Morillon

45- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 11 décembre 1909.

1/ *Le Cultivateur de Chicago*. Comédie en un acte de Gabriel Timmory (d'après Mark Twain).

2/ Partie concertante.

3/ *Un client de province*. Comédie en un acte de Gabriel Timmory

Claude Bourrin : rôle de Fanchonnet dans *Un client de province*

46- Hanoi (Tonkin). Á la Boîte à Musique

24 décembre 1909.

Séance à programme composite.

La Marche à l'étoile (pièce d'ombres). Mystère en 10 tableaux de G. Fragerolle et chansons de Montmartre

Claude Bourrin : le récitant dans la pièce d'ombres *La Marche à l'étoile* et dans les chansons de Montmartre

POCHETTE CARTONNÉE VERTE 3 : « VOCATION THÉÂTRALE DE C. BOURRIN. PREMIÈRE PHASE DE CETTE VOCATION : L'AMATEURISME. ANNÉE 1910 ENTIÈRE. DOSSIERS NUMÉROTÉS DE 47 À 61 ».

47- Yunnan – Sen (Chine du Sud). Au Consulat de France.

Réception par M. Bourgeois, Consul, de la colonie française.

1^{er} janvier 1901.

Asile de nuit. Comédie en un acte de Max Maurey.

Claude Bourrin : rôle de Haps

48- Hanoi (Tonkin). Salon de la Boîte à Musique.

Vendredi 21 janvier 1910.

Séance à programme composite

1/ *Lakmé*. Opéra-comique de Léo Delibes.

2/ *L'Enfant prodigue*. Scènes bibliques en 7 tableaux de G. Fragerolle.

Claude Bourrin dans *Polyphème* (fragments) d'Albert Samain et chansons de Montmartre

49- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 29 janvier 1901.

1/ Partie concertante

2/ *L'Enquête*. Pièce en deux actes de Georges Henriot

3/ *L'Anglais tel qu'on le parle*. Vaudeville en un acte de Tristan Bernard

Claude Bourrin : rôles du Juge d'instruction dans *L'Enquête* et de l'agent de police

dans *L'Anglais tel qu'on le parle*.

50- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 26 février 1910.

au bénéfice de l'Œuvre de la Croix-Rouge Française

La Petite chocolatière. Comédie en 4 actes de Paul Gavault

Claude Bourrin : rôle de Félicien Bédarride

51- Haiphong (Tonkin). Salle de la Société Musicale.

Samedi 19 mars 1910.

Soirée offerte par le personnel des Douanes et Régies.

1/ Partie concertante

2/ *Octave, ou Beaucoup de buis pour rien*. Comédie en un acte d'Yves Mirande et Henri Géroùle

3/ *L'Extra*. Comédie en un acte de Pierre Véber

Claude Bourrin : rôles d'Octave dans *Octave* et de Gaston Malétroit dans *L'Extra*

52- Hanoi (Tonkin). Salon de la Boîte à Musique.

Vendredi 8 avril 1910.

Séance à programme composite.

1/ *Werther*. Drame lyrique de Massenet

2/ *La Belle au bois dormant*. Féerie en 19 tableaux de Lucien Métivet

53- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique

Samedi 23 avril 1910.

Soirée de bienfaisance au profit des Inondés de la Seine et des Départements voisins

Mademoiselle Josette, ma femme. Comédie en quatre actes de Paul Gavault et Robert Charvay

Claude Bourrin : rôle d'André Ternay

54- Hanoi (Tonkin). Chez le Capitaine et madame Péri (Chef du Service de la Radiotélégraphie).

2 mai 1910.

Soirée privée

1/ Partie concertante

2/ *À travers la porte*. Saynète en vers de G. Livet

Claude Bourrin dans des chansons de Montmartre

55- Haiduong (Tonkin). Salle de l'École française.

Dimanche 26 juin 1910.

1^{ère} fête de l'Union nautique

1/ *Monsieur Badin*. Saynète de Georges Courteline

2/ Partie concertante

3/ *Jolibois... Prince nègre*. En un acte

Claude Bourrin : chansons de Montmartre

56- Haiduong (Tonkin). Salle de l'École française.

Samedi 8 octobre 1910.

2^e fête de l'Union nautique

1/ Partie concertante

2/ *Le Stradivarius*. Comédie en un acte de Max Maurey

Claude Bourrin : rôle du baron Krabs et chansons de Montmartre

57- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Lundi 31 octobre 1910.

pour l'érection d'un monument à « NOS GLOIRES COLONIALES ».

Le Bois sacré. Comédie en trois actes de Robert de Flers et Armand de Caillavet

Claude Bourrin : Rôle du Comte Zakouskine

58- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 3 décembre 1910.

1/ *Le Stradivarius*. Comédie en un acte de Max Maurey

2/ Partie concertante

3/ *La Paix chez soi*. Comédie en un acte de G. Courteline

Claude Bourrin : rôles de Flach dans *Le Stradivarius* et de Trielle dans *La Paix chez soi*

59- Hanoi (Tonkin). Chez le Capitaine et Madame Dérosiaux

Samedi 10 décembre 1910.

1/ *Le Peintre exigeant*. Comédie en un acte de Tristan Bernard

2/ *Chonchette*. Opéra-bouffe en un acte de Robert de Flers et Armand de Caillavet

Claude Bourrin : rôles de Hotzeplotz dans *Le Peintre exigeant* et de Saint-Guillaume dans *Chonchette*

60- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 17 décembre 1910.

1/ *Le Peintre exigeant*. Comédie en un acte de Tristan Bernard

2/ *Le Chauffeur*. Comédie en un acte de Max Maurey.

Claude Bourrin : rôles de Hotzeplotz dans *Le Peintre exigeant* et de Nock dans *Le Chauffeur*

61- Hanoi (Tonkin). Salon de la Boîte à Musique.

Mercredi 21 décembre 1910.

Soirée à programme composite.

1/ *Clairs de lune*. Féerie en six tableaux. Poème et musique de Georges Flagerolle

2/ Concert

3/ *La Belle au bois dormant*. Féerie en 19 tableaux. Poème et images de Lucien Métivet. Musique de Jane Vieu.

Claude Bourrin : Récitant dans les deux féeries et chansons de Montmartre

POCHETTE CARTONNÉE VERTE 4 : « VOCATION THÉÂTRALE DE C. BOURRIN. PREMIÈRE PHASE DE CETTE VOCATION : L'AMATEURISME. ANNÉES 1911 À 1913 INCLUS. DOSSIERS NUMÉROTÉS DE 62 À 79 »

62- Hanoi (Tonkin). Chez Monsieur de Madame Blot.

22 janvier 1911.

Soirée privée.

L'Imprévu.

Claude Bourrin : Rôle de Jacques d'Amblize

63- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

18 février 1911.

au bénéfice de la Croix-Rouge française.

Le Roi. Comédie en quatre actes de Robert de Flers, Armand de Caillavet et Emmanuel Arène.

Claude Bourrin : rôle du Roi de Cerdagne

64- Hanoi (Tonkin). Chez Monsieur et Madame Blot.

30 mars 1911.

Soirée privée.

La Vierge folle. Pièce en quatre actes d'Henry Bataille

Claude Bourrin : rôle de l'abbé Roux

65- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 1^{er} avril 1911 au bénéfice de la Ligue Aérienne du Tonkin

L'Ami Fritz. Pièce en trois actes de MM. Erckmann-Chatrion

Musique du 9^e Colonial

Grand bal

Claude Bourrin : rôle de Fritz Kobus

66- Hanoi (Tonkin).

Bilan pour 1905 à 1911 de la Société Philharmonique de Hanoi publié par le journal *L'Avenir du Tonkin* du 14 octobre 1911.

67- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 18 novembre 1911 à l'occasion de la Sainte-Cécile.

1/ *Le Délégué de la 3^e section*. Pièce en deux tableaux de Charles Garin.

2/ Partie concert.

3/ *Les Deux réservistes*. Comédie en un acte d'Ernest Vois.

Claude Bourrin : rôle de Vassili Petroff dans *Le Délégué de la 3^e section* et de l'adjudant dans *Les Deux réservistes*

68- Hanoi (Tonkin). Salle du nouveau Théâtre municipal (Inauguration)

Samedi 9 décembre 1911 au profit de la Société de Protection des Enfants Métis Abandonnés.

Représentation de Gala donnée avec le concours des artistes et musiciens amateurs de la Société Philharmonique de Hanoi.

1/ *Les Deux réservistes*. Comédie en un acte d'Ernest Vois

2/ *Le Voyage de M. Perrichon*. Comédie en quatre actes de E. Labiche et E. Martin

Claude Bourrin : l'adjudant dans *Les Deux réservistes* et le Commandant Mathieu dans *Le Voyage de M. Perrichon*

« Le programme est intéressant ; il est d'abord présenté très élégamment ; d'autre part, outre le joli croquis de la couverture qui fait songer à l'opéra de Paris, la page intérieure met en parallèle dans un dégradé le théâtre ancien de la rue de la Volaille et le nouveau inauguré le 9 décembre 1911 avec *Perrichon* » (note manuscrite de C. Bourrin).

69- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 13 janvier 1912.

1/ *Asile de nuit*. Comédie en un acte de Max Maurey.

2/ *Par un jour de pluie*. Comédie en un acte de Louis Forest.

Claude Bourrin : rôles de Ma Soupe dans *Asile de nuit* et de Raoul de Montaine dans *Par un jour de pluie*.

70- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 3 février 1912 au bénéfice de l'Œuvre de la Croix-Rouge française.

Le Danseur inconnu. Comédie en trois actes de Tristan Bernard.

Claude Bourrin : rôle d'Henri Calvel

71- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 10 février 1912.

1/ *La Recommandation*. Comédie en un acte de Max Maurey

2/ *Depuis six mois*. Comédie en un acte de Max Maurey.

Claude Bourrin : rôles du garçon de bureau Victor dans *La Recommandation* et de M. Flocke dans *Depuis six mois*.

72- Hanoi (Tonkin). Salle du nouveau Théâtre municipal

Samedi 30 mars 1912 au profit de la Société de Protection des Métis Abandonnés.

L'Arlésienne. Pièce en trois actes et cinq tableaux d'Alphonse Daudet. Musique de Georges Bizet

Claude Bourrin : rôle de Frédéric

73- Hanoi (Tonkin). Salon de la Boîte à Musique

Dimanche 7 avril 1912

Soirée à programme composite

Programme ci-inclus

1/ *Aladin ou la lampe merveilleuse*. Ombres chinoises en quinze tableaux. Poème et dessins de Lucien Métivet, musique de Jane Vieu

2/ *Ulysse à Montmartre*. Légende néo-grecque en un prologue et trois tableaux de Dominique Bonnaud

Claude Bourrin : le Récitant dans les deux pièces d'ombres et chansons de Montmartre

74- Hanoi (Tonkin). Salle du nouveau Théâtre municipal.

Mardi 14 mai 1912.

Hanoi sur scène. Revue en 3 actes et un prologue par 3 Margouillais tonkinois.

Revue satirique de trois auteurs anonymes (des écrivains français connus) en trois actes, mise en scène par le directeur des théâtres municipaux du Tonkin M. Cervières, avec le concours des artistes de sa troupe et des artistes amateurs de la Société Philharmonique.

Représentation donnée au profit de l'Œuvre de la Croix-Rouge, de la Société du Souvenir Français (Œuvre des Tombes) et de la Société de Protection des Métis abandonnés

Claude Bourrin : rôle du Compère personnifiant le chef pirate Le Dê Tham

75- Hanoi (Tonkin). Palais du Gouvernement Général de l'Indochine.

Dimanche 26 mai 1912. Soirée sur invitations du Gouverneur Général et Madame Albert Sarraut

Ma bru. Comédie en trois actes de Carré et Bilhaud.

« Les comédiens amateurs de la Société Philharmonique ont prêté leur concours à cette représentation qui comporte seulement deux des trois actes de la pièce.

Claude Bourrin, qui préparait l'examen de contrôleur des Douanes, s'était récusé et ne reparaitra plus sur la scène jusqu'à son départ en congé en France qui aura lieu au printemps de 1913 » (note manuscrite de Claude Bourrin).

76- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

19 octobre 1912.

On naît esclave. Pièce en trois actes de Tristan Bernard et Jean Schlumberger

77- Hanoi (Tonkin) Salle du Théâtre municipal

14 décembre 1912, au profit de la Société du Souvenir français (œuvre des Tombes)

La Flambée d'Henry Kistemaekers

78- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 15 février 1913, au profit de la Croix-Rouge française

Jean III. Comédie en 3 actes de Sacha Guitry

79- Hanoi (Tonkin). Salle de la Société Philharmonique.

Samedi 26 avril 1913

Monsieur Mansuet, juge. Comédie en un acte de Tristan Bernard

Le Canonnier Pioche. Comédie en un acte de Félix Duquesnel

2-Boîte « Les essais dramatiques de Claude Bourrin (Les Comédiens amateurs français du Tonkin en 1926-1927) » :

13 chemises :

- 1- Les essais dramatiques de Claude Bourrin (Les Comédiens amateurs français du Tonkin en 1926-1927). Notice-clé du dossier. 1926-1927. Seconde période de l'amateurisme
- 2- I- *La Locandiera* (16 janvier 1926), Hanoi
- 3- II- *La Princesse Turandot* (10 et 11 avril 1926), Hanoi
- 4- III- *Le Mariage forcé. Le Carrosse du Saint-Sacrement. La Jalousie du barbouillé* (16 et 17 octobre 1926), Haiphong.
- 5- IV- *Knock ou le Triomphe de la médecine. La Jalousie du barbouillé* (23 et 24 octobre 1926), Hanoi.
- 6- V- *Le Mariage forcé. Le Carrosse du Saint-Sacrement* (10 novembre 1926), Hanoi
- 7- VI- *Le Mariage forcé. L'Amour médecin. La Jalousie du barbouillé* (11 novembre 1926), Hanoi

- 8- VII- *Le Mariage forcé. L'Amour médecin. La Jalousie du barbouillé* (12 novembre 1926), Hanoi
- 9- VIII- *Le Mariage forcé. L'Amour médecin. La Jalousie du barbouillé* (14 novembre 1926), Hanoi
- 10- IX- *Le Médecin volant* (19 décembre 1926)
- 11- X- *Le Legs. L'Amour médecin* (8 janvier 1927), Hanoi
- 12- XI- *L'Avare. Le Médecin volant* (15 janvier 1927), Hanoi
- 13- XII- *L'Avare. Le Médecin volant* (16 et 20 janvier 1927), Hanoi

1 programme de l'inauguration du Théâtre Claude Bourrin à la Maison du combattant, 23, Bd Norodom, Saigon, le vendredi 2 septembre 1949 : *L'Amour médecin* de Molière et *Un caprice* d'Alfred de Musset. Accompagné d'un bilan d'activité dramatique de Claude Bourrin.

3-Boîte « Claude Bourrin. Jacques Copeau. Louis Jouvet. Correspondance » :

- 1- 1^{er} classeur noir : avec un intercalaire orange : « Correspondance Jouvet-Bourrin 1914 à 1928, classement chronologique. 25 lettres ou cartes de Jouvet [sic] et Jouvet. 2 lettres de C. Bourrin et un télégramme. Tous ces documents en original avec une copie quand ils émanent du grand artiste. »

Bordereau récapitulatif du dossier adressé à la Société d'Histoire du Théâtre : Correspondance Louis Jouvet-Claude Bourrin (11 juillet 1914-Paris été 1928) : documents numérotés de 1 à 30 :

26 lettres ou cartes de Jouvet

2 lettres de Bourrin

1 lettre de Copeau à Jouvet

1 échange de télégramme

Les lettres de Jouvet sont des originaux avec une copie dactylographiée.

- 2- 2^e classeur noir :

Bordereau récapitulatif du dossier adressé à la Société d'Histoire du Théâtre : Correspondance Jacques Copeau-Claude Bourrin : documents numérotés de 1 à 49 :

39 lettres ou cartes de Copeau

2 lettres-circulaires plus une de S. Bing et une de G. Alibert

5 lettres de Bourrin à Copeau et 1 à Paul Claudel

Les lettres de Copeau sont des originaux avec une copie dactylographiée.

4-Deux boîtes « Choses et gens en Indochine » :

Boîte 1 :

- 1- *Choses et gens en Indochine*. Tome premier (années 1898-1908), publié en 1940 à Saïgon (Cochinchine) (Édition épuisée). Copie dactylographiée du texte.
- 2- *Choses et gens en Indochine*. Tome second (années 1908-1916), publié à Hanoi (Tonkin) en 1941. (Édition épuisée). Copie dactylographiée du texte.
- 3- Tapuscrit du troisième volume inédit de *Choses et gens en Indochine* (1917-1924)
- 4- Tapuscrit du quatrième volume inédit de *Choses et gens en Indochine* (1924-1928)

Boîte 2 :

- 1- L'évolution du théâtre annamite. Travail documentaire inédit. Première partie : 1913 à 1930.
- 2- L'art dramatique européen en Indochine. Travail de documentation (inédit). 165 feuillets.
- 3- Un exemplaire imprimé de *Choses et gens en Indochine* (1898-1908), éd. Jaspar, Saïgon, 1940. Dédicace : « Á Léon Chancerel avec les meilleures pensées amicales de l'auteur ». Signé : « Bourrin. Saïgon 13 avril 1940 »
- 4- Un exemplaire imprimé de *Choses et gens en Indochine. Á Hanoi avant-guerre. Au Vieux-Colombier. En guerre contre l'Allemagne. (1908-1916)*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1941. Dédicace : « Á Léon Chancerel éminent commandant en chef des Comédiens Routiers avec les sincères amitiés de l'auteur ». Signé : « Bourrin. Hanoi 13 avril 1942 »
- 5- 1 pochette cartonnée orange : Articles de presse concernant les tomes I et II de *Choses et gens en Indochine* par Claude Bourrin

2 sections :

Choses et gens en Indochine. Tome premier. Coupures de presse. 1940.

Choses et gens en Indochine. Tome premier. Coupures de presse. 1941.

6- Tapuscrit de *Choses et gens en Indochine* (années 1928-1929). Feuillet 165 à 318.

7- Tapuscrit de *Choses et gens en Indochine* (années 1929-1930). Feuillet 319 à 474.

5-Boîte « Claude Bourrin. *Le Vieux Tonkin* – Correspondance » :

1- Correspondance Sarment-Bourrin, année 1925 et 1926. 5 lettres de Sarment. 9 lettres de Bourrin (les originaux de Sarment avec une copie) et 1 pouvoir.

Bordereau récapitulatif du dossier adressé à la Société d'Histoire du Théâtre : correspondance Jean Sarment-Claude Bourrin

Chaque lettre de Sarment est un original avec une copie dactylographiée. Les lettres de Bourrin sont uniquement des copies dactylographiées.

2- *Le Vieux Tonkin*, tome premier (1884-1890). Copie dactylographiée de 92 pages du texte de ce volume illustré publié en 1935 à Saïgon. Imprimerie J. Aspar. (Édition épuisée).

3- Un exemplaire imprimé du *Vieux Tonkin. Le théâtre, le sport, la vie mondaine, 1884-1890*, Saïgon, Jaspas, 1935. Dédicace : « Á Léon Chancerel grand dispensateur de lumineuse érudition en témoignage de vive reconnaissance ». Signé : « Bourrin. Saïgon, 13 avril 1940 »

4- 2 exemplaires imprimés du *Vieux Tonkin. Le théâtre, le sport, la vie mondaine, 1890-1894*, Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1941. Dédicace : « Á Léon Chancerel. Le Weygand de l'art dramatique. Hommage de respectueuse admiration. Nice 16 janvier 1960 ». Signé : « Bourrin »

5- Coupures de presse publiées en 1935 après la mise en vente de l'ouvrage *Le Vieux Tonkin. Le Théâtre, le sport, la vie mondaine (1884-1889)*. Tome 1.

6- Coupures de presse publiées en 1942 après la mise en vente de l'ouvrage *Le Vieux Tonkin. Le Théâtre, le sport, la vie mondaine (1890-1894)*. Tome 2.

7- *Exode d'une parisienne (juin-juillet 1940)* par Suzanne Parvane-Bourrin. Copie dactylographiée du volume publié à Hanoi (Tonkin) en 1942 (Imprimerie G. Taupin et Cie).

8- Exemplaire imprimé d'*Exode d'une parisienne* de Suzanne Parvane-Bourrin, Hanoi, Imprimerie G. Taupin et Cie, 1942. Dédicace : « Par procuration : En hommage posthume de l'auteur à l'intention de Madame Léon »

Chancelerel. Par ordre et respectueusement. Le secrétaire ». Signé : « Bourrin. Décembre 1960 »

9- Coupures de presse relatives à l'ouvrage *Exode d'une parisienne* publié à Hanoi en 1942 par Suzanne Parvane-Bourrin.

10- Liste des rôles interprétés au théâtre par Suzanne Parvane, née Suzanne Vatel, épouse Claude Bourrin.

DOSSIERS RELATIFS À CLAUDE BOURRIN AUX ARCHIVES NATIONALES DU VIETNAM (CENTRE N°1, HANOI) :

La consultation du fonds Claude Bourrin à la Société d'Histoire du Théâtre pourra être complétée par celle des dossiers des Archives Nationales du Vietnam, Centre n°1 à Hanoi, mentionnés ci-après.

Étant donné que ce sont les villes qui géraient les théâtres municipaux, les fonds relatifs à l'exploitation des théâtres municipaux de Hanoi, Haiphong et Saigon sont majoritairement localisés au Vietnam (ANV, Centre n°1), car les fonds municipaux ont été laissés sur place après l'indépendance. Les ANOM, quant à elles, rassemblent plutôt les dossiers issus des fonds de la Résidence supérieure du Tonkin (RST) et du Gouvernement Général de l'Indochine (GGI).

FONDS DE LA RÉSIDENCE SUPÉRIEURE AU TONKIN :

- R62, dossier n°044806 : A.s. l'exploitation des théâtres municipaux du Tonkin pendant la saison de 1926-1927
- R62, dossier n°044807, 7 feuillets : A.s. de la Commission Théâtrale de Hanoi et de Haiphong pour la saison 1926-1927 et suivante
- R62, dossier n°044808, 43 feuillets : A.s. du fonctionnement de la troupe théâtrale du Tonkin pendant la saison 1926-1927
- R62, dossier n°044809, 141 feuillets : A.s. de l'exploitation des théâtres municipaux du Tonkin pour la saison théâtrale 1926-1927
- Série R62, dossier n°044814, 161 feuillets : A.s. des saisons Théâtres 1927-1928, 1928-1929, 1929-1930 du Tonkin
- Série R62, dossier n°044815, 3 feuillets : Saison théâtrale Bourrin 1928-1929
- Série R62, dossier n°044816, 71 feuillets : A.s. du projet de saison théâtrale de Bourrin de l'Indochine, 1929-1930

- R62, dossier n°044817, 62 feuillets : A.s. de la saison théâtrale 1929-1930 de l'Indochine
- R62, T 41, dossier n°044818, 225 feuillets : A.s. de la saison théâtrale 1929-1930 de l'Indochine
- R62, dossier n°044820, 21 feuillets : A.s. de l'exploitation des Théâtres de Saïgon. Hanoi et Haiphong pour la saison 1929-1930
- R62, dossier n°044835, 179 feuillets : A.s. de l'exploitation des Théâtres du Tonkin pour la saison 1930-1931
- Série R62 et R615, dossier n°3131, 18 feuillets : Demandes d'autorisation par Claude Bourrin

FONDS DE LA MARIE DE HANOI :

- R62, D615, dossier n°3127, 18 feuillets : Demandes d'autorisation par Claude Bourrin (1941-1944)
- Série 62, dossier n°3162, 148 feuillets : Organisation d'une saison théâtrale 1942-1943 au Tonkin par Claude Bourrin

DOSSIERS RELATIFS À CLAUDE BOURRIN AUX ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER :

Aux Archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence, les dossiers suivants appartenant aux fonds du Gouvernement Général de l'Indochine (GGI) et de la Résidence Supérieure du Tonkin (N.F.) complètent les dossiers des fonds cités précédemment :

FONDS DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE :

- GGI, dossier n°45640 : Saison 1928-1929. Troupe Bourrin
- GGI, dossiers n°17840 à 17849, notamment le dossier n°17848

FONDS DE LA RÉSIDENCE SUPÉRIEURE DU TONKIN, NOUVEAU FONDS (N.F.) :

- RST, dossier n°03619 : Saisons théâtrales : organisation, cahiers des charges
- RST, dossier n°06361 : Participation de la troupe théâtrale Claude Bourrin aux spectacles, à l'exposition de Saïgon 1942-43

Corinne FLICKER

Aix-Marseille Université